

Zeitschrift:	Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band:	49/1958 (1958)
Rubrik:	Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

Fribourg

La législation scolaire a été, durant l'année écoulée, plus financière que pédagogique. Après de longs pourparlers avec les représentants du corps enseignant primaire, les traitements des maîtres et maîtresses ont été augmentés de deux classes de l'échelle légale des traitements qui en compte dix-neuf. Le mouvement ainsi amorcé, il se révéla difficile de l'arrêter : le Conseil d'Etat se vit obligé de procéder successivement à la revalorisation de tous les autres traitements du secteur enseignement, de l'école primaire à l'Université. C'est actuellement le tour des autres secteurs de l'administration de réclamer le rétablissement de l'équilibre difficilement acquis lors de la classification générale des fonctions en 1953. La somme de ces augmentations, qui vient s'ajouter à une majoration de 3 % de tous les traitements de l'Etat aggrave le budget cantonal de l'instruction publique d'un million environ, sur une dépense totale de quelque neuf millions.

Le Grand Conseil a mis un montant de trois millions à la disposition de l'Etat pour le paiement de subventions cantonales aux communes construisant des bâtiments scolaires. Le décret fixe le barème de ces subventions en fonction de la classification des communes et du chiffre de ses ressortissants. Il va du 5 au 35 % de la dépense totale. Cette mise de fonds a eu un effet stimulant certain sur les communes responsables de leurs bâtiments scolaires. Beaucoup qui hésitaient devant l'ampleur des besoins, ont jugé opportun de saisir l'occasion pour ouvrir un chantier. Le nombre de ceux-ci s'est accru de manière sensible.

Faisant suite à une motion du Grand Conseil, la Direction de l'instruction publique a élaboré un nouveau règlement général pour les écoles ménagères. Ce règlement s'écarte notamment de l'ancien en ce qu'il généralise l'obligation de la fréquentation scolaire ménagère. Jusqu'ici, en effet, les jeunes filles émancipées des écoles étaient seules astreintes à suivre les cours ménagers. Les jeunes filles fréquentant le lycée ou une école de commerce y échappaient. L'article 3 du nouvel arrêté prévoit que « les jeunes filles des établissements secondaires du degré supérieur » reçoivent l'enseignement ménager prescrit « dans l'établissement fréquenté ». La durée des cours passe de 80 à 90 jours effectifs de classe, soit 800 heures d'enseignement. Les cours peuvent être donnés d'une manière consécutive à l'émancipation ou à partir de l'automne, avec cinq jours de classe hebdomadaires. Ils peuvent aussi être échelonnés sur six mois.

Avant de clore ce bref aperçu de législation scolaire, on signalera encore l'introduction d'un nouveau programme à l'Ecole normale des instituteurs, la révision du règlement et du programme concernant les examens du renouvellement du brevet primaire, et l'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'ouverture, au Technicum, d'une école de constructions civiles et d'une classe d'apprentissage pour dessinateurs de machines. On dira plus loin quelques mots de ces différents textes.

* * *

Lors d'une conférence des inspecteurs scolaires, en automne dernier, la question de l'information professionnelle à l'école a été examinée, et la décision fut prise de procéder à une expérience dans le cadre d'un des arrondissements du canton. Un plan fut élaboré par l'Office cantonal d'orientation professionnelle, et exposé au corps enseignant intéressé. L'expérience, systématiquement conduite, portait sur les deux dernières années du cours supérieur des garçons. Au cours de l'année scolaire, les maîtres avaient à donner, à l'aide d'une documentation ad hoc, dix leçons d'information professionnelle de trente à soixante minutes. Ils étaient, en outre, invités à organiser des visites d'ateliers ou d'entreprises et à utiliser toutes les occasions offertes par l'enseignement habituel pour attirer l'attention des grands écoliers sur la nécessité d'apprendre un métier. Le plan prévoyait aussi l'organisation d'une « soirée de parents » à laquelle participerait, comme conférencier, le conseiller de profession du district. Enfin des séances générales d'information, avec projections de films, complétaient ce programme.

Pour pouvoir contrôler le développement et les effets de cette expérience, des questionnaires furent remis, avant et après son déroulement, aux élèves à informer ; d'autres furent adressés au corps enseignant, aux communes intéressées et aux parents.

Les résultats enregistrés ont permis de tirer certaines conclusions intéressantes, tout d'abord sur l'utilité de cette collaboration entre l'école et le service d'orientation professionnelle, puis sur la meilleure manière d'organiser celle-ci à l'avenir. (On remarquera, en passant, ce fait significatif au siècle de l'image : les résultats que l'on peut attribuer à l'action des films projetés démontrent une fois de plus la force d'attraction et de persuasion de ce moyen pédagogique dont l'expression concrète laisse une impression plus durable que la leçon orale.) Enfin et surtout, il a été possible de constater que l'information entreprise avait permis aux élèves « de faire un tri plus objectif et de prendre plus nettement position à l'égard de l'ensemble des métiers, par une diminution de l'indifférence ou de l'ignorance au profit de l'intérêt ou de l'aversion ». La place manque ici qui permettrait d'illustrer cette constatation générale par les résultats acquis pour chaque métier déterminé. Il paraît en tout cas certain que l'information a apporté quelque chose aux élèves, en éveillant leur intérêt, en leur donnant une connaissance plus précise des différents métiers, et en les aidant à se débarrasser à temps des illusions qu'ils auraient pu se faire à propos de certains d'entre eux.

* * *

Après la parution de la nouvelle carte de géographie du canton, la société fribourgeoise d'éducation avait inscrit « l'étude du milieu local » à l'ordre du jour d'une de ses réunions. Puis une commission groupant des représentants des différents arrondissements scolaires, sous la présidence de M. le chanoine Pfulg, fut chargée de mettre au point un nouveau manuel de géographie. Celui-ci a été introduit l'hiver dernier dans les cours moyens et supérieurs des écoles primaires, sous le titre « Terre de Fribourg ». Conçu selon les plans de Mgr. Dévaud concernant l'enseignement de la géographie, il passe avec une secrète et insensible gradation des réalités concrètes à leur représentation figurée, de la localisation des faits à leur construction par le moyen des relevés cartographiques. Enrichie de nombreuses photographies et de dessins documentaires en couleurs dus à l'habile talent de Teddy Aeby, la présentation du livre a de quoi donner le goût de la géographie aux cancrels les plus rebelles. Il a, en fait, été très bien accueilli par les écoliers tout comme par leurs maîtres.

On a fait allusion, ces années passées, aux discussions concernant le choix d'une grammaire française pour les classes primaires. Ce choix est fait aujourd'hui. Il s'agit de la grammaire française Grèzes et Dugers, ouvrage clair et nuancé qui présente cet avantage précieux de pouvoir être utilisé non seulement comme manuel des règles de notre langue, mais comme recueil d'exercices et comme vocabulaire progressif.

* * *

La Direction de l'instruction publique a été amenée, cet hiver, à enquêter sur les moyens de généraliser la fréquentation des écoles secondaires par les jeunes Fribourgeois. Le but qu'elle ambitionnait était de parvenir à une organisation desdites écoles qui les mit à la disposition de tous les élèves doués du canton, de telle manière que des difficultés d'ordre géographique ne puissent constituer un obstacle à cette fréquentation. Il y avait, en outre, lieu de se demander si l'expansion des études secondaires ne risquait pas, dans une campagne où l'agriculture a besoin de bras, d'accélérer le départ vers les villes d'une population jusqu'ici essentiellement agricole.

Au premier de ces problèmes, on aurait pu répondre en préconisant l'ouverture de nouvelles écoles secondaires, décentralisées, partout où la densité de la population aurait paru justifier cette mesure. En fait, pour des raisons à la fois pédagogiques et économiques, il est apparu préférable de s'en tenir à la formule d'écoles de district ouvertes à tous les ressortissants des communes de celui-ci, et de concentrer les efforts au lieu de les fractionner : de grandes écoles, avec leurs programmes nuancés, leur corps enseignant spécialisé, la possibilité d'une heureuse émulation au sein de nombreuses classes, offrent des avantages qu'une décentralisation ne parvient pas à concurrencer. Mieux que l'ouverture de nouvelles écoles, l'amélioration des moyens de communication vers les anciennes est la mesure la meilleure pour augmenter la fréquentation scolaire.

Sur le second point, on peut penser que les programmes à orientation agricole de certaines sections secondaires, ou les écoles régionales,

ont une action bienfaisante et maintiennent le goût de la terre dans les campagnes. Il ne faut pas oublier, au surplus, qu'un seul enfant par famille paysanne héritera, en principe, du domaine paternel. L'école secondaire doit être à la disposition des autres si l'on veut éviter de former une population exclusivement composée de manœuvres ou d'ouvriers non qualifiés.

Dans tous les districts, le chiffre des élèves des écoles secondaires s'accroît de manière rapide, pour le plaisir et le souci des directeurs responsables. Cet afflux a entraîné des dédoublements ou des regroupements de classes, et l'engagement de maîtres nouveaux à titre temporaire ou définitif.

* * *

Les travaux entrepris à l'Ecole normale des instituteurs se sont poursuivis durant l'année. Les deux classes (la 1^{re} et la 3^e) engagées actuellement dans le cycle des études normales, ont pris possession en automne du nouveau bâtiment des cours, tandis que se creusaient les fondations de l'annexe au bâtiment de l'internat. A l'heure où l'on écrit, elle est en voie d'achèvement et les architectes profitent des vacances pour procéder aux ultimes transformations de l'internat afin de l'adapter et de le relier à son annexe. Cet automne marquera donc une date dans les annales de l'Ecole normale, puisque la nouvelle volée d'étudiants aura à sa disposition trois bâtiments nouveaux, complètement achevés.

Cette volée sera aussi la première à suivre le nouveau programme de cinq ans, tandis que les deux autres classes continueront l'ancien, de quatre ans. On a dit, en effet, dans une précédente chronique, que la double décision avait été prise de prolonger les études d'une année, et d'avoir des rentrées annuelles au lieu d'une fois tous les deux ans. La seconde décision s'explique aisément : il s'agit de former plus d'instituteurs que jusqu'ici, et surtout d'avoir chaque année une sortie pour régulariser la « production », l'Ecole étant actuellement comme les pommiers dont on sait qu'ils donnent alternativement trop et trop peu de pommes.

La décision de prolonger la durée des études peut paraître paradoxalement à une époque où, dans tous les cantons, on cherche à former le plus rapidement possible les maîtres dont on a un urgent besoin. En fait, il est apparu nécessaire, sans augmenter sensiblement le nombre d'heures consacrées aux branches de culture générale, de désencombrer un programme trop concentré et trop chargé pour permettre un bon travail personnel. On attend de ce desserrement qu'il favorise une meilleure formation de l'esprit et une maturité intellectuelle plus solide. Les branches pédagogiques, tant théoriques que pratiques, bénéficieront de la nouvelle organisation des études. Elles seront réparties sur trois années et non plus sur deux ; une demi-journée de plus sera consacrée aux exercices dans les classes d'application ; enfin il est prévu un stage d'un mois dans une école à plusieurs degrés, au cours de la 5^e année.

Les études seront divisées en deux parties : les trois premières années seront surtout des années de formation générale ; elles conduiront à la première partie des examens pour l'obtention du brevet. Les deux

années suivantes auront un caractère professionnel très marqué, l'accent étant mis sur les branches pédagogiques théoriques et pratiques, le stage, les séances dans les classes d'application et la revision de certaines disciplines sous une forme méthodologique.

A la demande du corps enseignant dont les membres sont très souvent, dans les villages, appelés à s'occuper de la musique liturgique, un cours de latin est prévu, d'une à deux heures par semaine durant quatre ans. On n'y a pas l'ambition de former des instituteurs latinistes, mais d'introduire ceux-ci à une certaine connaissance du latin, en prenant comme base des textes liturgiques ou bibliques. L'avenir dira si les résultats acquis méritent la poursuite de cette expérience. Autre initiative, les futurs instituteurs recevront au cours de la dernière année d'études des leçons de sociologie et de droit. Enfin, le travail manuel sera entrepris sous la forme des arts éducatifs, en rapport étroit avec l'enseignement et l'occupation des loisirs.

On ne quittera pas l'Ecole normale sans relever que la Commission cantonale des études a mis au point la modification du règlement et du programme des examens dits du renouvellement du brevet. Jusqu'ici, les maîtres et les maîtresses du canton étaient appelés, après quatre ans d'enseignement, à passer un examen qui répétait en partie les connaissances exigées au brevet, le but de cette épreuve étant surtout de tenir en haleine les jeunes maîtres au moment où ils avaient, pour la première fois, l'occasion de confronter leurs connaissances théoriques avec la vie quotidienne dans une classe. Le corps enseignant se plaignait de ce système, principalement parce qu'il les obligeait à reprendre des branches sous une forme déjà vue, et parce qu'il leur donnait le sentiment de remettre en question les résultats acquis d'un premier examen.

La commission des études ne s'est pas écartée, comme certains l'auraient souhaité, du principe consistant à exiger des maîtres et maîtresses un examen théorique, le brevet, puis une prise de contact de quatre ans avec la vie pratique, puis enfin un nouvel examen sanctionnant cette double formation. Mais elle a mieux marqué le sens de cette épreuve terminale après laquelle le maître est mis au bénéfice d'un brevet définitif. Tout d'abord, la commission a changé l'étiquette figurant sur le flacon : l'examen du renouvellement du brevet s'appellera désormais certificat d'aptitude pédagogique. Cette terminologie indique le sens des modifications introduites : au lieu de reprendre des branches déjà étudiées en partie, le nouveau programme s'efforce d'être un enrichissement pour les candidats, d'approfondir leurs connaissances et de les pousser à un niveau supérieur de leur culture. Ainsi que le dit le préambule du programme, « l'examen doit permettre au candidat de faire la preuve du travail personnel, de l'expérience et de la maîtrise dont il s'est enrichi depuis le temps de ses études ». L'accent est principalement mis sur les branches pédagogiques, puisque sur dix épreuves, il y a en cinq de purement pédagogiques : les candidats doivent présenter une monographie sur un sujet qui leur est proposé un an à l'avance ; ils doivent défendre leurs conclusions au cours des examens oraux, et se soumettre à une leçon d'épreuve imposée et une leçon librement choisie, le dessin pédagogique constituant la cinquième branche de

ce groupe. Les autres épreuves ne diffèrent pas de celles qui étaient exigées jusqu'ici, mais elles sont comprises dans un sens moins livresque et font plus appel à la réflexion qu'à la mémoire. Ajoutons enfin que la note moyenne de l'examen, affectée du coefficient 2, est combinée avec la moyenne des notes (il y en a trois) données au candidat par son inspecteur scolaire, cette moyenne étant affectée du coefficient 1.

* * *

558 élèves ont suivi régulièrement les cours du Technicum durant l'année scolaire écoulée, soit 47 de plus que l'an passé. Cette augmentation rapide montre que le Grand Conseil a fait acte de saine politique en votant, il y a deux ans, le crédit nécessaire à l'agrandissement des laboratoires et des ateliers, et à l'amélioration de leur équipement technique.

Par arrêté du 24 juin, le Conseil d'Etat a décidé l'ouverture d'une école de constructions civiles et d'une classe d'apprentissage pour dessinateurs de machines. La durée des études de l'école nouvelle s'étendra à six semestres. On pense ainsi répondre à un besoin urgent de notre pays, les entreprises de génie civil manquant de cadres au point de dépendre de l'étranger. La classe d'apprentissage pour dessinateurs de machines se propose le même but ; il semble même que le canton à lui seul absorbera tous les dessinateurs formés.

Par arrêté de la même date, le Conseil d'Etat a, en revanche, décidé la suspension des écoles de maîtres de dessin et des arts décoratifs. Elles ne rendent plus, en effet, les services que l'on attendait d'elles au moment de leur création. Il y a, dans notre pays justement réputé pour ses ateliers d'arts graphiques, de nombreuses maisons qui suffisent à former les graphistes dont l'économie a besoin. Chacune garde d'ailleurs jalousement les secrets de ses procédés techniques, et il faut faire partie du personnel pour être admis à les connaître. C'est sans doute la raison pour laquelle un petit nombre de candidats seulement continuait à s'inscrire au Technicum, dans cette section. Lesdites écoles ne sont cependant pas supprimées mais suspendues, de manière à permettre, à la volée actuelle, de terminer son cycle d'études, et à la direction du Technicum, d'être prête à recommencer si le besoin s'en faisait sentir.

* * *

L'affluence des élèves au Collège Saint-Michel, si elle est un signe de l'amélioration continue du niveau intellectuel de la jeunesse, ne va pas sans causer bien des soucis à ceux qui ont la responsabilité de l'organisation des cours. L'automne dernier, 1172 élèves se sont présentés au Collège, 268 à Saint-Jean et 60 à Bertigny, soit donc 1500 si l'on compte ces deux établissements annexes. Malgré de nombreux dédoublements, 16 classes comptaient plus de 30 élèves, chiffre qui dépasse le maximum acceptable à l'échelon secondaire. Les locaux manquaient, et aussi les crédits, qui auraient permis de remédier immédiatement à cette situation. Le temps est sans doute proche où l'Etat devra choisir entre l'institution d'un *numerus clausus* (selon une clef

difficile à imaginer) et la construction ou l'aménagement d'un nouveau bâtiment, cette seconde mesure entraînant naturellement une augmentation parallèle du nombre des professeurs. Or les finances cantonales ne sont pas brillantes, et chaque année il se trouve des députés pour demander au Grand Conseil qu'un plafond soit fixé aux dépenses engagées dans le Collège. Certains voudraient notamment que seuls les Fribourgeois ou les Confédérés contribuables dans le canton puissent y envoyer leurs enfants. Le Conseil d'Etat s'est, pour le moment, arrêté à une mesure intermédiaire, en augmentant les écolages des étrangers au canton, ceux-ci ne dépassant pas cependant la moyenne des taxes exigées en Suisse dans les établissements similaires.

Au Grand Conseil aussi on a, pour des raisons financières, soulevé le problème de la durée des études classiques que l'on voudrait voir réduite de 8 à 7 ans. Vue sous cet angle, la question est bien mal posée : les jugements de valeur qu'appellent les programmes scolaires ne se mesurent ni ne s'expriment en argent. Il n'en demeure pas moins que cette question mérite d'être examinée : les étudiants qui sortent du Collège, après 8 ans d'études, ont un handicap d'un an sur leurs concitoyens de la plupart des gymnases suisses ; des raisons d'ordre social voudraient que, si cela apparaissait comme possible, les études soient raccourcies d'autant. D'autre part, il est certain que le programme actuel comporte des moments de ralentissement, et qu'une concentration plus poussée serait de nature à revigorer l'ensemble. Techniquelement, la chose est possible : un groupe de professeurs a présenté un projet d'études ramenées à un cycle de 7 ans, dans lequel chaque discipline conserve le même total d'heures. On peut cependant faire de nombreuses objections à ce projet, dont la principale est qu'on ne rattrapera pas tout ce que la maturité d'esprit acquise vers la vingtième année permettait à un collégien d'assimiler : faire sa philosophie à dix-huit ans, au lieu de dix-neuf ou vingt ans, constitue un handicap essentiel. Mais il est trop tôt de disserter sur ce problème qui sera examiné au cours de l'année scolaire 1958/59, de manière que, si changements il y a, ceux-ci puissent être introduits en automne 1959.

Ne quittons pas le Collège sans relever un fait nouveau dans ses annales : l'automne dernier, les élèves optant pour la section latin-sciences en 3^e ont dépassé la cinquantaine, l'emportant ainsi sur le nombre des étudiants de la section latin-grec. Est-ce amour des sciences exactes et goût de la technique, ou peur du grec ? L'avenir le dira peut-être.

* * *

A l'Université, le R. P. Luyten O. P., professeur de psychologie, a terminé son règne bi-annuel de recteur. Il remettra, en automne, sa chaîne à M. Joseph Kaelin, « rector designatus », lequel demeurera en charge jusqu'en automne 1960. Dans les décanats, le R. P. Stirnemann O. P., professeur d'apologétique, succède au R. P. Meersseman comme doyen de la Faculté de théologie ; M. Jean Darbellay, professeur de droit public à M. François Clerc, comme doyen de la Faculté de droit ; M. Georges de Plinval, professeur de philologie classique, au R. P. Rahmann, comme doyen de la Faculté des lettres ; M. Edgardo

Giovannini, professeur de chimie organique, comme doyen de la Faculté des sciences.

Deux nouveaux instituts ont été fondés : l'institut d'Europe orientale, qui s'occupera, sous la direction du R. P. Bochenski, professeur de philosophie contemporaine, de tout ce qui a trait à l'idéologie et aux méthodes soviétiques. L'institut pour l'automation et les recherches opérationnelles, rattaché à la section économique de la Faculté de droit, introduira les étudiants aux nouvelles conceptions du travail que requièrent les machines électroniques. Le professeur Ernst Billeter, nommé récemment professeur de statistique et de recherches opérationnelles, en est le directeur ; il sera secondé par MM. Georges Hartmann et Franz Meier, chargés de cours.

La quête annuelle en faveur de l'Université a rapporté la somme encore jamais atteinte de 650 000 fr. Les besoins, hélas, augmentent en même temps que les ressources, avec l'afflux des étudiants et l'impérieuse nécessité de ne pas se laisser distancer par l'évolution de la science.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

La loi sur l'Office de la jeunesse, à l'étude depuis le 14 janvier 1956, a été adoptée par le Grand Conseil le 5 juillet 1958. Un Office scolaire de l'enfance avait été créé, le 7 juillet 1933, par la réunion du Service médical, de la Clinique dentaire, du Service d'observation et du Service social des écoles. Ensuite du transfert, en décembre 1936, du Service du Tuteur général et de celui de protection des mineurs du Département de justice et police à celui de l'instruction publique, deux lois nouvelles avaient été votées le 2 juillet 1937 : l'une, celle de l'Office de l'enfance, l'autre, celle de la Fondation officielle de l'enfance ; alors les attributions des deux institutions avaient été fixées. Maintenant, un nouveau changement a lieu qui, ne serait-ce que pour la modification des appellations, marque l'évolution intervenue : le nouvel Office, qui compte sept services, est celui de la jeunesse et non plus de l'enfance ; ses attributions sont donc étendues. Le Service médical des écoles devient celui de santé de la jeunesse ; le Service d'observation, dont le nom était parfois mal compris, est désormais le Service médico-pédagogique ; le Service du Tuteur général voit ajouter à son titre « et d'entraide de la jeunesse ». Un nouveau service, celui d'études, de documentation et d'informations, est créé.

De son côté, la Fondation officielle de l'enfance devient Fondation officielle de la jeunesse. Son statut est adapté aux circonstances présentes. Elle a droit de regard sur tous les établissements publics et privés qui s'occupent d'éducation et de rééducation et dans lesquels les enfants et les adolescents sont placés. Les chefs des services de l'Office de la jeunesse assistent, avec voix consultative, aux séances de la commission de la Fondation.

Le travail et l'organisation du Service du Tuteur général ont fait

l'objet, en septembre 1957, d'une expertise de M. Jean Chazal, conseiller à la Cour d'appel de Paris, et de M^{me} Marcelle Fauconnet, assistante sociale, chef du Service social de sauvegarde de la jeunesse à Paris, désignés par le Bureau européen de l'administration de l'assistance technique des Nations Unies. Cette expertise, fort utile, a montré que le service, tel qu'il avait été réorganisé, était dans la bonne voie. Si les conditions budgétaires le permettent, son personnel sera encore complété.

La Commission consultative provisoire en matière de formation professionnelle et de travail des mineurs, créée pour étudier le projet de loi genevoise sur la formation professionnelle établi par des experts, a terminé son travail. Une loi fort complète, visant aussi à la protection du travail des mineurs non apprentis, a été remise au Conseil d'Etat ; elle devra encore être examinée par une commission du Grand Conseil. La commission consultative, à caractère tripartite, puisqu'elle comprenait, outre les représentants des milieux patronaux et ouvriers, le directeur général de l'enseignement secondaire et ceux des écoles professionnelles, a pu faire œuvre utile. La liaison entre le Service des apprentissages, les professions et les écoles, qui a déjà contribué à dissiper des préjugés et des malentendus, ne pourra que permettre l'heureux développement de la formation professionnelle.

Une commission consultative de l'éducation physique, présidée par M. Jean Brechbühl, maître de sport à l'Université, a été constituée. Elle a notamment dans ses attributions d'étudier les projets d'organisation de concours scolaires pour les divers sports.

Une autre commission, comprenant des membres de divers milieux, a été chargée d'étudier tout le problème des bourses et subsides pour les élèves des écoles secondaires et professionnelles et les étudiants à l'Université ; elle aura à proposer éventuellement la modification du régime existant, son extension, ainsi que la question du présalaire.

M. Robert Dottrens, professeur de pédagogie à la Faculté des lettres, a démissionné de ses fonctions de codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation. M. Samuel Roller, qui était codirecteur des Etudes pédagogiques — notre Ecole normale d'instituteurs — a été déchargé de cette partie de son activité. Il a été nommé chargé de cours à l'Université et est devenu codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation avec M. le professeur Jean Piaget. En outre, il a été chargé de la direction d'un nouveau service du Département, celui de la recherche et de la documentation pédagogiques ; à ce titre, il assiste de droit à la conférence des inspecteurs des écoles primaires et à celle des directeurs des écoles secondaires.

La grippe, dite asiatique, a sévi à Genève comme ailleurs ; parfois, 55 % de l'effectif d'une classe était atteint. Mais, d'accord avec le médecin-chef du Service médical des écoles, les classes n'ont pas été fermées. Ainsi les élèves en bonne santé ont pu continuer leurs études au lieu d'être laissés à la rue pendant la mauvaise saison. Les exigences ont été quelque peu réduites pour que les élèves absents n'aient pas trop de peine à rattraper leurs camarades. Cette organisation s'est révélée très judicieuse.

Les autorités ayant décidé une nouvelle adaptation des traitements de 12 % environ pour l'ensemble de la fonction publique, les articles de la loi fixant les traitements des corps enseignants primaire, secon-

daire et supérieur ont été modifiés. La rémunération du personnel primaire ayant été augmentée en 1956, on pouvait se demander dans quelle mesure une revalorisation s'ajouteraient au reclassement précédent. En définitive, le 12 % en moyenne a été accordé par les lois du 26 octobre 1957, qui concernent l'enseignement primaire et le secondaire.

Les traitements sont aux montants suivants (le 1/8^e d'allocation de vie chère compris) :

	<i>Traitements initial</i>	<i>Nombre des augmentations</i>	<i>Traitements maximum</i>
Maîtresses enfantines	10 530.—	15	14 850.—
Instituteurs et institutrices.	11 250.—	15	16 920.—
Maîtres secondaires :			
Division inférieure, poste complet	16 312.50	12	20 227.50
Division supérieure, poste complet	17 775.—	12	22 041.—

Les maîtres secondaires estiment que cette revalorisation est insuffisante et qu'il importe de leur accorder un reclassement de 6 %.

Les directeurs des écoles secondaires atteindront, suivant leur classe, un traitement maximum de 24 750 fr. ou de 27 000 fr., un d'entre eux étant hors classe.

Les traitements universitaires ont aussi été augmentés par la loi du 9 décembre 1957. Le traitement maximum a été porté à 31 000 fr., allocation de vie chère comprise ; il s'y ajoute diverses indemnités (de direction de clinique ou de laboratoire, de direction de thèse, etc.). Par contre, le partage du montant des inscriptions dont les professeurs recevaient le 48 % a été supprimé, sauf pour les professeurs en charge au 31 décembre 1957 et qui optaient pour le maintien des anciennes conditions de rémunération (plus le 12 %).

Enseignement primaire

Le nouveau plan d'études dont il a été question dans la chronique de l'an passé est entré en vigueur à la rentrée de septembre 1957. Le corps enseignant, au cours de séances d'introduction, a été initié à ses particularités. Ce programme a fait l'objet d'articles dans la presse belge qui ont provoqué de nombreuses demandes de renseignements. Il a aussi été évoqué par des délégués à la XXI^e conférence de l'instruction publique, en juillet 1958, à Genève.

Des manuels, conçus selon les méthodes préconisées par ce plan, ont été introduits au cours de l'année. Le premier livre de lecture, complété par trois brochures, est l'œuvre d'une commission présidée par M^{me} Annelise Jotterand, inspectrice des écoles enfantines ; il emploie la méthode phonétique ou syllabique traditionnelle, rajeunie et enrichie par un choix de textes vivants, à la portée des enfants, et fort bien illustré. Ce manuel — comme on le fait depuis longtemps — avait été essayé pendant plusieurs années. Le manuel d'arithmétique de 3^e année est l'œuvre de M. Gustave Lecoultrre, inspecteur, de M^{mes} Aimée Chappuis, inspectrice, et Renée Rosset, revue par une commission, après expérimentation dans les classes. *Le carillon des chansons*, par M. Jean Delor, inspecteur de musique, est le recueil de chants pour les 3^e, 4^e et 5^e années.

La méthode Cuisenaire pour l'enseignement du calcul continue à

faire l'objet d'une expérience intéressante et qui semble donner d'heureux résultats.

Une commission des moyens auditifs d'enseignement, présidée par M. Marcel Kister, choisit des tourne-disques et des disques (musique, textes littéraires) que les instituteurs peuvent acquérir avec une subvention du Département.

Tout cela prouve le souci d'améliorer le rendement de l'enseignement. Une autre initiative peut contribuer aussi à ce même résultat : l'Union des instituteurs s'est mise en rapport avec la Fédération des associations patronales ; des exposés de représentants du monde industriel, des visites d'usines et d'ateliers ont montré aux membres du corps enseignant primaire quelles étaient les conditions de travail dans l'industrie et les exigences à l'égard des ouvriers et employés, ce qui les incitera à réclamer de leurs élèves les qualités d'ordre, de sérieux qui leur seront indispensables.

La direction de l'enseignement primaire, de son côté, a fait écrire des lettres dans une série de classes, pour vérifier si la correspondance, partie du programme de français, était acquise, cette notion étant indispensable aux futurs employés de bureau.

Enfin, la Société pédagogique romande, dans son congrès de Genève de mai-juin 1958, avait mis à son ordre du jour « L'école et le monde moderne », ce qui prouve combien les éducateurs se préoccupent d'assurer le contact avec les milieux économiques. A cette occasion, l'Union des instituteurs genevois a joué *l'Amour médecin*, de Molière ; le spectacle, entièrement monté par les instituteurs (mise en scène par M. Kuhne, chœurs et musique par M. Jean Delor, décors par M. Schaer et combien d'autres), a remporté un légitime succès. Ce spectacle a été répété pour les élèves des écoles primaires et secondaires.

Une nouvelle organisation des bibliothèques des écoles primaires est à l'étude avec la collaboration de M^{me} Marguerite Rivier, directrice des bibliothèques de la Ville de Genève.

La question du transfert à l'enseignement secondaire des classes primaires des 8^e et 9^e degrés est à l'étude. La loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, avait permis ce passage, pour les classes urbaines. Le manque de locaux retarda l'application de cette mesure. Elle est envisagée maintenant pour le 1^{er} septembre 1959, non seulement pour les classes urbaines, mais aussi pour les élèves des classes rurales de ces deux degrés, qui sont souvent dans des classes à trois ou quatre degrés. Les maires consultés ont, pour la plupart, approuvé cette opération ; les instituteurs intéressés et l'Union ont fait de même. On espère avoir les locaux nécessaires dans les écoles secondaires, afin de pouvoir répartir judicieusement ces élèves dans les conditions qui leur seront les plus favorables, en attendant qu'une nouvelle organisation des écoles secondaires inférieures ait été décidée. Le statut légal des instituteurs de ces classes sera maintenu intégralement lors de leur transfert.

Deux nouveaux bâtiments scolaires ont été inaugurés en ville : l'école primaire du Devin-du-Village et l'école enfantine du parc Trembley ; cette dernière construction marque l'achèvement de la seconde étape du plan élaboré il y a une dizaine d'années.

M. Charles Duchemin, inspecteur d'écoles, ayant été élu conseiller d'Etat, est devenu intérimaire du chef du Département de l'instruction publique en même temps que titulaire du Département de l'intérieur et de l'agriculture. M. André Neuenschwander lui a succédé en qualité d'inspecteur.

M. Georges Chapot a donné sa démission d'inspecteur de dessin, après avoir occupé cette charge depuis 1942. Il garde ses autres activités à l'Ecole normale de dessin et dans l'enseignement secondaire.

M. Roger Nussbaum reste seul directeur des Etudes pédagogiques ensuite de la démission de M. S. Roller, appelé à d'autres fonctions ; M. Armand Christe, nommé inspecteur d'écoles, lui est adjoint.

Enseignement secondaire

L'effectif des élèves des écoles secondaires augmente d'une façon continue, en liaison avec le passage d'un degré à l'autre des « volées » de forte natalité — qui a atteint le degré secondaire supérieur — et celle de la population (240 085 habitants au 31 mai 1958 dont 199 729 pour l'agglomération urbaine). A l'Ecole supérieure technique, on a dû refuser 55 élèves dans les premières années ; les 240 admis se sont trouvés, exceptionnellement, dans des classes de 36 à 43 élèves !

Les travaux de construction de l'Ecole supérieure technique et de l'Ecole d'horlogerie — devisés à 10 ½ millions dont 1 200 000 fr. pour l'équipement — vont commencer incessamment. Entre autres dons, la Fondation Hasler a donné 65 000 fr. et Nestlé Alimentana Company 50 000 fr., pour équiper l'école. En attendant, des locaux ont été loués pour loger les élèves dès la rentrée de septembre 1959.

Le concours pour l'édification de l'Ecole supérieure de commerce a été ouvert.

Le Collège a occupé entièrement l'ancienne caserne des pompiers. Une annexe se construit au boulevard Jaques-Dalcroze. Des pavillons s'ajoutent à ceux de la campagne Cayla pour l'Ecole supérieure de jeunes filles et pour l'Ecole professionnelle et ménagère.

La commission de l'Ecole complémentaire professionnelle nouvellement constituée se préoccupe aussi du problème des locaux. Des associations professionnelles ont fait part de leur intention de contribuer à leur construction.

L'augmentation des effectifs a encore une autre conséquence : le recrutement d'un nombre suffisant de maîtres devient de plus en plus difficile. Ce n'est pas surprenant, quand on sait que les classes d'âge parmi lesquelles les candidats se recrutent sont celles qui sont les plus réduites et ne sont pas plus nombreuses que celles de l'année 1900, tandis que la population a beaucoup augmenté et qu'on est en période de plein emploi. Aussi a-t-il fallu recourir aux services de candidats qui, non seulement n'ont pas encore leur certificat pédagogique complémentaire à leur licence, mais même parfois pas encore achevé celle-ci. Pour la première fois, deux jeunes maîtres assistants allemands ont été engagés, après entente avec le service compétent du secrétariat permanent de la conférence des ministères de l'instruction publique de la République fédérale d'Allemagne.

La formation professionnelle des maîtres donne lieu à quelques difficultés. L'institution de cours de méthodologie de l'écriture — afin d'assurer cet enseignement dans les classes secondaires inférieures, dont les élèves sont précisément à l'âge où les écritures se forment et se déforment — a provoqué quelque agitation.

L'afflux d'élèves dans les classes secondaires et la difficulté que certains d'entre eux ont à suivre, ont nécessité de nouveau l'ouverture de quatre classes d'orientation, deux au Collège Moderne et deux à l'Ecole professionnelle et ménagère. Cet enseignement spécial — où les conseils de classes ont été très utiles — a permis de faire passer, après quelques mois, ces élèves dans les classes normales ; d'autres, trop faibles pour profiter pleinement des leçons, les ont remplacés dans les classes d'orientation.

Deux nouveaux doyens ont été nommés à l'Ecole supérieure de commerce, M. Georges Hof pour les classes complémentaires commerciales, et M. Louis Meier, qui est adjoint au directeur de l'école.

Le 28 juin 1957, le Grand Conseil avait décrété la gratuité des fournitures scolaires dans les écoles secondaires comprises dans la scolarité obligatoire. La rentrée des classes ayant lieu le 1^{er} septembre suivant, le Département, les directions et l'Economat avaient un délai très court pour appliquer cette disposition ; toutefois, dès la rentrée, les fournitures ont pu être distribuées à tous.

L'Ecole complémentaire professionnelle, qui depuis 1938 était une division de l'Ecole des arts et métiers, en a été séparée et est redevenue une école distincte. Son ancien doyen, M. Pierre Panosetti, en est le directeur. Il est assisté d'une commission consultative représentant paritairement les milieux professionnels et est en liaison permanente avec le Service des apprentissages.

L'apprentissage de maçon, à temps plein, qui se donnait à l'Ecole des métiers, a été supprimé, à la demande de la Société des entrepreneurs et de la FOBB, et remplacé par des cours et des stages pratiques suivis par tous les apprentis maçons.

Une entente avec les autorités vaudoises a permis l'envoi à l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne des apprentis relieurs et géomètres, trop peu nombreux à Genève pour organiser un enseignement avec un outillage compliqué et coûteux. Les apprentis bijoutiers-joailliers vaudois viennent, par contre, suivre les cours à Genève.

Deux créations importantes sont à signaler : l'Ecole supérieure de jeunes filles aura une section scientifique ; sa classe inférieure s'ouvrira à la rentrée de septembre 1958 avec 22 élèves. Cette décision a été prise à la demande de parents ; elle a été approuvée par la conférence de l'instruction publique, puis par le Grand Conseil le 5 juillet 1958.

Une nouvelle division a été créée à l'Ecole des arts et métiers, le Technicum du soir ; c'est le 5 juillet 1958 que le Grand Conseil a adopté le projet. Ses études s'étendent sur neuf semestres. On espère ainsi accélérer la formation des techniciens, réclamés par l'industrie. L'Union des industriels en métallurgie a déjà décidé de libérer certains ouvriers deux demi-après-midi par semaine, tout en maintenant leur salaire, pour leur faciliter la fréquentation de ces cours. Le nombre d'élèves serait de 60 la première année, pour atteindre 210 la cinquième.

Les collégiens des classes supérieures ont été invités à visiter les Ateliers des Charmilles ; cette visite, qui faisait partie des séances d'information et d'orientation, a beaucoup intéressé les participants.

Parmi les diverses manifestations organisées par les écoles, il y a lieu de citer la très remarquable exposition des Ecoles d'art, la première depuis celle du 200^e anniversaire (1948).

Les cérémonies de promotions ont dû être divisées, conséquence de l'augmentation des effectifs. Le Collège et le Collège Moderne, pour la première fois depuis 1886, ont dû se séparer après avoir défilé devant les autorités, et ont eu des distributions de prix distinctes. Celles de l'Ecole des arts et métiers et de l'Ecole complémentaire professionnelle ont eu lieu successivement, et non plus ensemble.

Enseignement supérieur

L'Université, au semestre d'hiver 1957-1958, avait 2773 étudiants et 668 auditeurs, soit 3441 élèves au total, ce qui représente une augmentation de 224 en une année ; aussi la solution du problème des locaux devient-elle de plus en plus urgente. Des décisions de principe ont été prises, mais leur réalisation nécessitera encore un certain temps.

Au cours de l'année universitaire, il y a eu à déplorer plusieurs deuils. Le Dr Ferdinand Morel, professeur ordinaire de clinique psychiatrique et directeur de la Clinique de Bel-Air depuis octobre 1938, est décédé le 5 août 1957. Le 29 octobre, le Dr Edmond Grasset, professeur ordinaire d'hygiène et de bactériologie et directeur de l'Institut d'hygiène depuis 1946, était enlevé prématurément. Quatre professeurs honoraires sont décédés : MM. René Koenig, ancien professeur de clinique d'obstétrique et de gynécologie, Léon-William Collet, qui enseigna la géologie et la paléontologie, Alexis François, qui fut professeur de philologie française, et William Rappard, qui avait renoncé quelques années auparavant à la direction de l'Institut universitaire de hautes études internationales et, depuis le début du semestre d'hiver, à sa chaire de finances publiques.

Huit démissions ont été acceptées avec remerciements pour les éminents services rendus : MM. Gottfried Bohnenblust, professeur ordinaire de langue et de littérature allemandes, Eugène Bujard, professeur ordinaire d'histologie normale et d'embryologie générale, ancien recteur, Fernand Châtillon, professeur ordinaire de polyclinique de gynécologie et d'obstétrique, Paul-Edmond Martin, professeur ordinaire d'histoire du moyen-âge et de paléographie et directeur des Archives d'Etat, ancien recteur, Victor Martin, professeur ordinaire de langue et de littérature grecques, ancien recteur, François Naville, professeur ordinaire de médecine légale, John Lachavanne, professeur attaché de législation à l'Ecole d'architecture, et M. Albert Carozzi, chargé de cours de géologie spéciale qui a accepté un appel d'une université américaine.

Plusieurs professeurs ordinaires nouveaux ont été nommés : M^{me} Maria Bindschedler, pour la langue et la littérature allemandes, M. Olivier Reverdin — par appel — pour la langue et la littérature grecques, M. Henry Laufenburger — par appel — (finances publiques). D'autres,

qui enseignaient déjà, sont devenus ordinaires après plusieurs années d'enseignement à titre extraordinaire ; ce sont MM. Paul-F. Geisendorf (histoire nationale, paléographie), René Mach (clinique thérapeutique et endocrinologie clinique), André Montandon (clinique et policlinique d'oto-rhino-laryngologie), Robert Montant (chirurgie générale et chirurgie opératoire), René Patry (policlinique chirurgicale). M. Robert Godel, qui était chargé de cours, devient, par appel, professeur ordinaire de langue et de littérature latines.

Sont devenus professeurs extraordinaire MM. William Geisendorf (policlinique de gynécologie et d'obstétrique), Walther Habscheid (procédure civile allemande et droit civil allemand), Augustin Lombard (géologie spéciale), Jean Starobinski (par appel et *ad personam* : histoire des idées) et Robinet de Cléry, qui était chargé de cours (droit constitutionnel comparé). M. Laurent L'Huillier, professeur extraordinaire de droit des obligations à la Faculté de droit, enseignera en outre, en cette même qualité, le droit des transports à la Faculté des sciences économiques et sociales.

Huit chargés de cours ont été désignés : MM. Bertrand Bouvier (langue et littérature grecques modernes), André Rey (psychologie physiologique), Samuel Roller (pédagogie expérimentale), Adolphe Schnitzer (droit commercial allemand), Michel Testuz (langue et littérature arabes), Raymond Tschumi (littérature américaine), Gilbert Turian (morphologie expérimentale), René Verniory (géologie spéciale).

M. André Vierne a été nommé professeur attaché de législation à l'Ecole d'architecture ; M. Arthur Lozeron est devenu chef d'atelier dans cette même école.

Sept privat-docents ont été habilités à enseigner.

Lors du *dies academicus*, le 5 juin 1958, le doctorat *honoris causa* a été décerné à MM. Henri Piéron et Henri Wallon (sciences), Théodore Bestermann, Martin Bodmer et Kurd de Hardt (lettres), Zaccaria Giacometti (droit), Daniel Bovet, Robert Debré, René Hazard et Charles Oberling (médecine), James J. Mac Cord, Giovanni Miegge et Wilhelm Niesel (théologie) et Raymond Buyse (sciences de l'éducation).

L'enseignement supérieur doit sans cesse s'adapter aux besoins de l'époque. A cet égard, il faut mentionner le nouveau cours d'introduction à la recherche opérationnelle et la création d'un centre de recherches à la Faculté des sciences économiques et sociales, qui est à disposition des autorités et des institutions privées d'intérêt public.

Ce développement continu entraîne des dépenses accrues. Fort heureusement, les subventions de grandes institutions suisses et étrangères soulagent l'Etat à cet égard et permettent d'entreprendre des travaux auxquels il faudrait peut-être renoncer sans leur appui. La Fondation Ford a alloué, pour cinq ans, une subvention globale de 350 000 dollars à l'Institut universitaire de hautes études internationales, ainsi qu'une nouvelle subvention, pour cinq ans aussi, de 65 000 dollars au professeur Jean Piaget pour ses recherches sur les relations entre le développement de la pensée et la perception de l'enfant. La Fondation Rockefeller a aussi donné encore une fois 600 000 fr. pour le Centre international d'épistémologie génétique. Un fonds Henri Chenevard a été créé. M. de Palézieux a fait de l'Université son héritier.

La Société académique et le Fonds national de la recherche scientifique, ont continué à soutenir les professeurs et les chercheurs.

La trentième année de professorat des professeurs Charles Burky, Antony Babel et Paul-E. Wenger — et leur soixante-dixième anniversaire pour les deux derniers — a été l'occasion de manifester toute l'estime et la sympathie éprouvées à l'égard des jubilaires.

Le rectorat du professeur Paul-E. Wenger s'achève le 15 juillet 1958. Le bureau du Sénat a été renouvelé ; il se composera, jusqu'en 1960, de MM. Jaques Courvoisier, recteur, Eric Martin, vice-recteur, Jacques L'Huillier, secrétaire. Les doyens restent en fonctions, sauf en médecine, où le professeur Robert Montant succède à M. Eric Martin. La désignation du nouveau recteur a été annoncée à la séance du *dies academicus* du 5 juin 1958, dans laquelle une partie des professeurs portaient la robe après un siècle d'interruption.

L'année prochaine verra la célébration du IV^e centenaire du Collège et de l'Académie (1559). Des commissions travaillent à son organisation. La première manifestation aura lieu le 4 novembre 1958, puisque c'est à cette date que le Collège, quatre cents ans auparavant, avait inauguré ses locaux des « hutins Bolomier », où il est toujours. Il faut aussi attirer l'attention sur le fait qu'après plus de vingt-cinq ans d'interruption, un théologien revêt la charge de recteur, juste hommage rendu à l'œuvre de Calvin et du premier recteur, Théodore de Bèze.

* * *

La XXI^e conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et le BIE à Genève, a siégé du 7 au 16 juillet 1958. Les objets à l'ordre du jour étaient, outre les traditionnels rapports des divers Etats sur le mouvement éducatif pendant la dernière année scolaire, l'élaboration et la promulgation des programmes de l'enseignement primaire et les possibilités d'accès à l'éducation dans les zones rurales. Le stand suisse à l'Exposition permanente était consacré à ce dernier sujet, grâce aux soins du Département valaisan de l'instruction publique.

HENRI GRANDJEAN,

secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur général de l'enseignement secondaire.

Grisons

DÉPARTEMENT

L'activité du Département s'est placée, dans l'année écoulée, sous le signe de la préparation de deux lois. Au début de 1957, les travaux préparatoires pour la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant ont dû être activement poussés. Le projet fut adopté par le Grand Conseil dans sa session du printemps et par le peuple le 8 septembre 1957 par 9534 oui contre 7109 non. Ainsi fut accompli un pas en faveur d'une situation financière meilleure du corps enseignant des Grisons. Il n'y a plus qu'à espérer que ce moyen servira aussi à retenir les maîtres au pays. Le Grand Conseil a en outre porté les retraites de la caisse d'assurances des maîtres de 2800 fr. à 4200 fr. et accordé des allocations de renchérissement aux anciens retraités de 10 % du 1^{er} janvier au 30 septembre 1957, et, sur la base de la nouvelle loi, de 25 % à partir du 1^{er} octobre. De ce fait, on a remédié à un besoin social urgent du corps enseignant.

A côté de cela, on a résolument poursuivi les travaux pour la nouvelle loi scolaire. La commission extraparlementaire désignée par le Petit Conseil pour la loi scolaire a préparé, en dix séances, parfois d'une journée, un deuxième projet à l'étude actuellement dans le Petit Conseil.

Le manque de maîtres persiste néanmoins. Dans l'année scolaire 1957-1958, 11 postes (l'année précédente 20) ont été confiés à des élèves de la classe supérieure de l'Ecole normale de l'Oberseminar. Remarquons qu'il reste toujours en activité un assez grand nombre de maîtres qui, d'après le règlement de la caisse d'assurances du corps enseignant, auraient droit à la pension maximum.

La Commission d'éducation s'est réunie dix fois dans l'année écoulée. Elle s'est occupée surtout de problèmes de l'Ecole cantonale, plus particulièrement de la création et de la repourvue de postes.

Les inspecteurs scolaires ont tenu deux séances en 1957, la première en commun avec les inspectrices de travaux à l'aiguille. A part des affaires administratives, il a été question de la nouvelle loi scolaire et de l'amélioration de la gymnastique scolaire.

Il n'y a pas eu de changement dans l'inspection des écoles de travaux manuels (Arbeitsschulen).

ECOLES PRIMAIRES

Contributions et questions financières

Le crédit attribué à l'enseignement manuel des garçons s'est de nouveau élevé à 8000 fr. 146 cours ont demandé à avoir part à la subvention et, comme l'année précédente, chacun a reçu 55 fr.

S'appuyant sur l'art. 20 de la loi sur le traitement du corps enseignant du 4 avril 1954, l'on put de nouveau accorder des contributions au traitement minimum des maîtres ; le crédit portait 70 000 fr. Sur la

proposition de l'inspectorat des communes, 81 écoles reçurent des contributions s'élevant à 1200 fr.

45 communes ou écoles (36 l'année précédente) demandèrent des subventions pour les constructions terminées en 1956, l'acquisition de mobilier et de moyens d'enseignement. Pour le mobilier et le matériel, et sur proposition de l'office des constructions, on a attribué une subvention de 15 % des dépenses, au total 18 180 fr.

En outre, le Petit Conseil a accordé par des décisions spéciales des contributions pour la construction, les transformations ou l'agrandissement de maisons d'école ; le montant en a été fixé d'après le rendement des impôts communaux.

135 communes ou écoles ont annoncé 4057 enfants nécessiteux en âge scolaire. Comme l'année précédente, le crédit s'éleva à 25 000 fr. Le solde restant a permis de prendre en considération après coup 4 communes avec 63 élèves.

L'enseignement ménager s'est donné dans 57 écoles avec 120 heures. Il fut concentré sur quelques jours avant le début ou après la fin de l'année scolaire ou bien réparti sur toute l'année scolaire. Le canton assumait un tiers et la Confédération un quart des dépenses.

D'après l'art. 6 de la loi fédérale du 19 juin 1953 en faveur des écoles primaires publiques, les cantons ont le devoir de consacrer au moins 10 % de la subvention principale à l'instruction et à l'éducation d'enfants déficients, corporellement ou physiquement. La part de 8000 fr. a été répartie de la manière suivante : Erziehungsanstalt Masans 2000 fr., Office social de Pro Infirmis 5000 fr. et Département de l'instruction publique 1000 fr. pour subventionner de cas en cas des examens d'élèves et des tests. Cette dernière part n'ayant pas été utilisée, elle a été versée à l'institution de Masans.

La société suisse de travail manuel et de réforme scolaire a tenu ses cours de cette année à Olten (du 15 juillet au 10 août) et à Schwyz (du 7 au 19 octobre 1957). Des subventions ont été allouées à 21 maîtres enseignant dans des écoles publiques.

La section des Grisons de la dite société a organisé les cours suivants :

géographie et langue, à Stels ;
 Arbeitsprinzip, cours supérieurs, à Schiers ;
 dessin technique, à Coire ;
 botanique à l'école primaire de Coire ;
 semaine du chant, à Stels.

Le canton a accordé une subvention globale de 2227 fr. 70.

Il y eut deux cours de perfectionnement pour les maîtresses de travaux à l'aiguille, du 25 au 27 septembre 1957 à Scuols /Schuls et du 30 septembre au 2 octobre à Tiefencastel, pour lesquels le canton a accordé 1212 fr. 70.

Le 20 février a eu lieu à Somvix un cours de gymnastique d'hiver avec 19 participants et les 22 et 23 février 1957 un cours de gymnastique pour les instituteurs avec 23 participants.

Les dépenses du canton pour les écoles sont visibles dans le compte d'Etat auquel nous nous référons expressément. Les communes ont consenti, en l'année scolaire 1956-1957, des dépenses de 9 059 460 fr. pour les écoles secondaires et de 1 954 342 fr. pour les écoles primaires.

MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Dans l'année 1956-1957, 210 maîtresses de travaux à l'aiguille ont enseigné dans les écoles primaires et secondaires du canton, dont 76 en plusieurs classes ou communes.

ECOLES PRIMAIRES

Le corps enseignant des écoles primaires a été constitué par 658 maîtres, dont 533 instituteurs et 125 institutrices. 20 postes furent en outre confiés à des élèves de l'Ecole normale.

Il y a eu 144 mutations en 1956-1957, 27 maîtres primaires sont partis occuper des postes dans d'autres cantons tandis que 9 maîtres venaient de l'extérieur.

Il y avait au total 17 991 élèves primaires en 1956-1957.

ECOLES SECONDAIRES

Il y avait la même année 83 écoles secondaires en activité. De nouvelles écoles se sont ouvertes à Uors, Samnaun, Vicosoprano et Stampa, tandis que l'école de Borgonovo s'est fermée.

161 maîtres, dont 16 institutrices, y ont enseigné.

Les élèves ont été au nombre de 3309, dont 1704 garçons et 1605 filles.

Sur proposition des inspecteurs scolaires, la subvention cantonale prévue par le règlement a pu être versée à toutes les écoles secondaires. En tout, le Canton a payé 230 000 fr.

Une nouvelle bourse d'études a été octroyée, ce qui porte à 3 le nombre des étudiants qui en bénéficient.

ECOLES MOYENNES

Ecole cantonale des Grisons

Il y a eu diverses mutations dans le corps enseignant. Plusieurs postes ont dû être confiés à des maîtres auxiliaires.

Au début de l'année scolaire 1956-1957, le nombre des élèves atteignait 735, dont 720 étaient encore présents à la fin de l'année. L'année 1957-1958 s'est ouverte avec 777 élèves.

20 gymnasiens ont subi avec succès l'examen de maturité (10 du type A, gymnase littéraire avec grec, 10 du type B, Realgymnasium ; 11 du type C, Oberrealschule) ; 11 élèves ont obtenu le diplôme de l'Ecole de Commerce et 10 la maturité commerciale. 52 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le brevet de l'Ecole normale. Les examens oraux ont eu lieu du 1^{er} au 4 juillet 1957.

Les études préliminaires pour le programme général de création de locaux sont encore en cours.

Dr ANDREA BEZZOLA
conseiller d'Etat.

Jura Bernois

« C'est ici ma dernière année... »

Ce refrain d'étudiant me vient au cœur en abordant, pour la dernière fois, la rédaction d'une chronique scolaire jurassienne. Je passe en revue toutes les années écoulées, une vingtaine, que j'ai tenté de caractériser : années de prospérité, années d'angoisses, années difficiles de l'après-guerre ; les innovations, les initiatives, les créations, les échecs et les succès ; et le défilé des serviteurs de l'école qui s'en sont allés, après avoir donné le meilleur d'eux-mêmes à l'enfance du pays. De tous nos efforts accumulés a été créée l'école nouvelle jurassienne, école estimée, école enrichie, école de mieux en mieux informée et de plus en plus capable d'action efficace sur les jeunes générations, école mise en présence de problèmes de plus en plus complexes, qu'elle s'efforce de résoudre en fonction d'une enfance mieux connue, grâce aux découvertes des sciences pédagogiques.

Parmi toutes ces années qui ont passé, la dernière peut être considérée, non pas comme une année normale, puisque les problèmes qui découlent de la guerre sont loin d'être résolus — pénurie d'instituteurs, insuffisance de locaux scolaires — l'adaptation à un genre de vie en pleine évolution, mais comme une année d'activité intense et régulière, tant on s'habitue à vivre dans l'anomalie et dans l'appréhension ; car hélas l'année écoulée est aussi celle des heurts politiques et des problèmes hallucinants posés à l'humanité par le déploiement imminent de l'énergie nucléaire. Passons en revue les questions qui se sont posées aux autorités scolaires au cours de cette année, et les solutions qui ont été envisagées.

Une bonne nouvelle pour les petites écoles « retirées » : le supplément de traitement prévu par la nouvelle loi scolaire pour les maîtres de ces classes a été précisé et régulièrement alloué. Il n'était pas aisé de définir le terme d'« école retirée », et il a fallu établir des points dont la somme détermine les droits du corps enseignant aux suppléments en question : distance d'un centre géographique, difficultés des moyens de communications. Nous verrons à l'usage l'effet de pareille mesure, qui constitue une reconnaissance à l'égard des maîtres qui demeurent attachés à la terre, et la promesse de conserver aux localités retirées un corps enseignant de qualité.

Une bonne nouvelle encore pour les petites localités : l'introduction du service dentaire obligatoire. S'il était aisé d'introduire ce service, à titre facultatif, dans les grandes localités, il fallait une décision des autorités cantonales pour vaincre les résistances des populations campagnardes, et assurer le financement de cette vaste organisation — qui ne se heurte plus ... qu'au nombre insuffisant des dentistes !

On continue à construire, à grands renforts de millions : des bâtiments scolaires, des maisons d'habitation pour le corps enseignant, des salles de gymnastique. Les dépenses se montent à 35 000 000 fr. pour l'année écoulée, dont 15 000 000 fr. à la charge de l'Etat. Pour les

six dernières années, les dépenses se sont élevées à près de 140 000 000 fr. dont 52 000 000 fr. à la charge de l'Etat. A ce rythme-là, l'équipement scolaire sera bientôt réalisé, à la grande satisfaction des enfants, des parents et des maîtres.

L'équipement de l'école ne concerne pas uniquement les bâtiments. Les moyens d'enseignement, eux aussi, ont été considérablement améliorés. Plusieurs nouveaux manuels ont vu le jour, ou paraîtront prochainement : manuels de lecture attrayants pour les 2^e et 3^e années des écoles jurassiennes : « Joyeux départs », et « Rayons de soleil ». Refonte des manuels de 4^e, 5^e et 6^e années : « Messages », et « Notre camarade ». Edition de fiches de travail. Réédition du manuel d'histoire suisse. L'essai enfin du « crayon à bille » dans les classes. Banni rigoureusement jusqu'ici du sanctuaire scolaire, ce merveilleux petit instrument fait ainsi son entrée dans les classes, à titre expérimental. Il s'agit en particulier de vérifier le fonctionnement de la bille, en été et en hiver, de vérifier la durée d'utilisation, l'action sur le papier, et d'entendre les suggestions et les observations des maîtres et des élèves. On ne dira pas que les autorités scolaires adoptent les yeux fermés n'importe quelle innovation d'ordre technique !

La formation du corps enseignant préoccupe de plus en plus les pouvoirs publics. On avait espéré que la « pénurie » ne serait bientôt plus qu'un mauvais rêve. Il faut déchanter, et des mesures spéciales ont dû être envisagées encore pour les deux prochaines années : licenciement des nouvelles volées trois et six mois avant le terme des études, ouverture d'un cours pédagogique d'un an à l'intention de candidats munis de maturités ou de diplômes commerciaux et autres. Cette expérience, qui a donné des résultats satisfaisants dans l'ancien canton, sera tentée à l'Ecole normale de Delémont. Une volée d'instituteurs sera exceptionnellement formée à l'Ecole normale des institutrices de Thoune, afin de soulager l'effort accompli par l'Ecole normale des instituteurs de Berne-Hofwil.

Former ne suffit pas. Il faut entretenir la flamme, après l'avoir allumée. De nombreux cours de perfectionnement ont été organisés dans tous les districts et les branches les plus diverses ont été prises en considération : les langues, les sciences, le chant, le dessin, la connaissance du pays, le modelage, les travaux manuels, la religion, la rythmique, les ouvrages féminins. La Direction de l'Instruction publique a versé des subsides d'un montant de 30 000 fr. à ces diverses organisations.

L'école secondaire jurassienne se réorganise. Les tâches qui lui incombe sont si complexes, ses relations, d'une part, avec l'école primaire, d'autre part avec les écoles moyennes et professionnelles, et plus loin avec l'Université, posent des problèmes qui doivent être résolus, avant qu'un nouveau plan d'études soit établi. Deux commissions ont été désignées, l'une pour assurer la coordination des sections primaire et secondaire de l'école publique, l'autre pour préparer l'élaboration du plan d'études. La première commission s'est attaquée au problème presque insoluble de la sélection des enfants, dès leur dixième année. La seconde a organisé une vaste consultation dans la population. Ses travaux préliminaires sont très avancés et la structure de l'école secondaire type à cinq classes est envisagée comme suit :

- 1^{re} année (5^e classe) : classe d'adaptation, chargée d'habituer les élèves venus de différentes classes primaires au rythme de travail de l'école secondaire, sous la direction d'un ou de deux maîtres ou maîtresses ;
- 2^e année : classe d'orientation ;
- 3^e année : section progymnasiale, avec latin, et section secondaire, avec travaux manuels ;
- 4^e et 5^e années : une section littéraire, une section scientifique, et une section pratique.

On voit d'emblée que la classe d'orientation devra dépister les aptitudes des élèves, afin de les orienter vers les différentes sections des classes supérieures, et tenir compte des intérêts et des besoins des enfants. Si nous en croyons la Commission, « ces intérêts très divergents conduisent à donner à l'école secondaire une structure très souple, qui sera réalisée par un enseignement donné à tous les élèves (tronc commun), et par des groupes de branches complémentaires : latin — 2^e langue étrangère, mathématiques supplémentaires — sciences naturelles et travaux manuels — dessin technique, enseignement ménager. »

Nous ne pouvons que souhaiter la réalisation d'un plan qui a le mérite de l'audace et de la clarté.

La Commission des moyens d'enseignement des écoles primaires jurassiennes s'est penchée sur le problème de l'introduction de la semaine de cinq jours dans les classes. Après les expériences tentées ailleurs — les Brenets, Le Locle, La Chaux-de-Fonds — et les demandes venues de différentes localités jurassiennes, la Commission constate que rien ne s'oppose, du point de vue légal, à l'introduction de la semaine scolaire de 5 jours, à l'instar de la semaine industrielle. Toutefois, certaines considérations s'imposent. Il faut éviter le surmenage scolaire, et ménager, au milieu de la semaine, l'après-midi de congé qui s'est révélé bienfaisant en tous points. Il s'agit également de savoir comment seraient utilisées les deux journées du week-end, et non seulement par les enfants des familles aisées, et des familles d'ouvriers, mais aussi des enfants d'autres catégories sociales. Au reste, la semaine de 5 jours n'a pas été introduite dans toutes les branches de l'industrie. La réduction à 5 jours de la semaine scolaire entraînerait des complications dans l'organisation de l'enseignement : utilisation des locaux annexes — salles de gymnastique, salles de travaux manuels entre autres, répartition des leçons d'enseignement religieux, des branches facultatives. Dans ses conclusions, la Commission constate que les communes organisent souverainement leur régime scolaire, mais qu'il appartient à l'Etat d'approuver les règlements communaux. Les communes qui désirent introduire la semaine de cinq jours « doivent soumettre, au préalable, à la Direction de l'Instruction publique, un plan complet de l'organisation de l'enseignement pour toutes les années scolaires. Les horaires mentionneront les heures réservées aux ouvrages, à la gymnastique pour filles et garçons, à l'enseignement religieux, à l'enseignement ménager, à l'allemand, au dessin technique et aux travaux manuels. L'introduction de la semaine de cinq jours ne dérogera pas aux articles du plan d'études qui ont trait aux heures hebdomadaires, à l'enseignement journalier, à la répartition des heures aux différents degrés scolaires. La Commission propose que les enfants aient un après-midi libre par semaine, de préférence

rence le mercredi. Elle estime nécessaire de s'assurer, par voie de consultation, que l'introduction de la semaine de cinq jours répond à un besoin général de la population. Le nouveau régime scolaire ne devrait devenir définitif qu'après une période d'essai de trois ans. » Les précautions énoncées par la Commission ont clarifié la situation : il sera intéressant de voir ce qu'il résultera d'une initiative qui tend à adapter de mieux en mieux l'activité scolaire au rythme de l'activité industrielle, mais en réservant les besoins et les droits spécifiques de l'enfant.

Nous n'entrerons pas dans le détail des tableaux statistiques du rapport de gestion de la Direction de l'Instruction publique. Bornons-nous à quelques brèves indications :

Le nombre des classes spéciales s'élève à 70, dans 28 localités, dont trois localités jurassiennes seulement : Delémont, Saint-Imier, Tavannes.

Les classes primaires sont au nombre de 3500 ; il y en avait 2200 au début du siècle. 556 classes sont de langue française. Pour le degré secondaire, on compte 850 classes, dont 124 de langue française. Quant au contingent des élèves, il est de 104 000 garçons et filles, dont 15 000 de langue française, pour les écoles primaires, et 22 000 pour les écoles secondaires, dont 3700 de langue française.

On ne saurait passer en revue les événements scolaires sans penser aux personnalités qui se vouent à l'honorable mission de former la jeunesse du pays ; aux maîtres de tous les degrés — de l'école enfantine à l'université — sans qu'on puisse dire, et sans qu'on le veuille, lesquels accomplissent la tâche la plus noble et la plus efficace ; à tous ceux qui se dévouent, année après année, du jour où la carrière s'ouvre, riche de perspectives réjouissantes et mystérieuses, jusqu'à l'époque mêlée de joie et de mélancolie de la retraite, du temps où diminuent les responsabilités sociales, où l'homme, libéré de ses obligations professionnelles, peut se consacrer de toute son âme à ses occupations préférées, aux recherches longuement souhaitées, aux lectures constamment délaissées, et au culte du souvenir et des amitiés profondes. Les individus passent, les cadres se renouvellent, et la flamme continue à briller au foyer d'une jeunesse ardente. Aux maîtres, certes, mais aussi aux membres des autorités scolaires, commissions officielles, inspecteurat, directions communales et cantonales. Les « officiels » accomplissent une activité secondaire, si l'on veut, mais indispensable et indéfiniment bien-faisante.

Nous avons signalé, dans nos chroniques, les arrivées et les départs dans les divers secteurs de l'activité scolaire. Qu'il nous soit permis de citer aujourd'hui un pédagogue atteint par la limite d'âge, et qui continuera sans doute de servir l'école après avoir déposé tous ses mandats officiels ; nous voulons parler de Fritz Reusser, qui fut instituteur, maître secondaire, inspecteur primaire, avocat des mineurs, membre et longtemps président de la Commission des écoles normales jurassiennes. A tous les postes qu'il a occupés avec une rare distinction et un dévouement inlassable, il fut l'ouvrier conscientieux et le conseiller compréhensif et affectueux, modeste et discret, auquel de nombreux maîtres, et d'innombrables écoliers, expriment en ce jour leur reconnaissance. Nous lui souhaitons une retraite heureuse et bénie. Il demeure l'animateur de l'ADIJ, l'Association pour la défense des intérêts jurassiens, et nous

formons le vœu qu'il puisse longtemps encore servir au poste qu'il occupe en marge de la politique et de l'administration, au cœur du pays jurassien.

« C'est ici ma dernière année... » Je voudrais exprimer, en quittant la rédaction d'« Etudes pédagogiques », ma reconnaissance amicale aux représentants des pouvoirs publics, et particulièrement à MM. les Inspecteurs scolaires, qui m'ont aidé de leurs conseils et de leurs suggestions ; dire aux lecteurs de cette revue, à mes collègues instituteurs, mon attachement cordial et reconnaissant. Je forme le vœu que les institutions scolaires de mon pays poursuivent leur activité dans la joie paisible et le sentiment d'une mission consciencieusement accomplie.

Quant à cette revue, qui s'efforce d'apporter au pays romand des suggestions et des informations, aux « Etudes pédagogiques », aux hommes qui en ont la charge, à notre président, M. Pierre Oguey, directeur de l'Instruction publique du canton de Vaud, à M. Chevallaz, son secrétaire, à mes excellents collègues du Comité de rédaction, je désire exprimer ma reconnaissance amicale et mes vœux bien sincères en vue d'une activité féconde au service de l'école romande.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Pour que tous les postes vacants soient occupés, l'inspecteur plus spécialement chargé de ce travail important a dû vaincre un certain nombre de difficultés. Grâce à des méthodes de prospection qui se sont révélées efficaces, les démarches entreprises pour trouver des remplaçants ont donné, en général, de bons résultats. Autant que faire se peut, nous évitons de nous adresser aux élèves de l'Ecole normale pour que ces étudiants puissent travailler dans de bonnes conditions pendant leur préparation pédagogique réduite à quatorze mois. Cependant, dans certains cas, nous sommes obligés d'avoir recours à ces jeunes gens. M. le directeur de l'Ecole normale a compris nos difficultés et n'a pas hésité à désigner l'un ou l'autre des normaliens pour un remplacement.

A maintes reprises, nous avons insisté sur le fait que l'attribution des places vacantes ne pouvait se faire qu'en transformant un certain nombre de postes d'institutrices en postes d'instituteurs. Il est indispensable d'accentuer cette mesure pour que les garçons fréquentant l'Ecole normale et les gymnases pédagogiques puissent être occupés dès qu'ils auront terminé leurs études. A cet égard, les villes et plusieurs villages importants devront accomplir un effort considérable. D'autre part, les effectifs des trois sections pédagogiques sont de plus en plus importants. Aussi, vraisemblablement dès le 1^{er} novembre 1959, nous devrons licencier peu à peu le personnel féminin auxiliaire.

Nous avons été heureux que le Département de l'instruction publique s'intéresse au cours organisé, à Freidorf, par la commission nationale suisse pour l'Unesco. Ce stage d'études concernant les programmes a été d'autant plus profitable que le travail de comparaison des plans d'études, jamais effectué jusqu'à présent, a permis aux participants de mieux comprendre les caractéristiques de nos écoles primaires suisses. Un des chefs du groupe chargé d'étudier la comparaison des programmes primaire et secondaire était M. L. Pauli, directeur de l'Ecole normale et du Gymnase cantonal. Plus modestement, le soussigné a participé au cours avec M. Jean Marti, instituteur aux Ponts-de-Martel.

Une constatation particulièrement intéressante concerne l'étude de la langue maternelle. Les cantons romands, unanimes, considèrent que cette étude doit constituer le premier souci de l'école primaire, la mission à laquelle elle doit consacrer la majeure partie de son temps, de ses moyens, de ses efforts. D'autre part, les ressemblances pour l'enseignement du français, sont sensiblement plus nombreuses que les dissemblances.

Dans la plupart de nos rapports de fin d'année, nous avons relevé l'importance de l'élocution. Le temps consacré à l'expression orale est à peu près pareil dans tous les cantons de la Suisse romande. Cependant, relevons l'effort spécial que fait Genève dans ce domaine, exemple que nous devrions imiter tant il est vrai que de nombreux exercices d'élocution sont indispensables pour la préparation des élèves du degré inférieur aux travaux écrits de rédaction et de composition.

Dans les cantons de Genève, Valais et Neuchâtel, on s'achemine peu à peu vers l'emploi du vocabulaire fondamental. Fribourg et Vaud demeurent rétifs par crainte que des listes de mots, maladroitement utilisées, n'éloignent dangereusement l'enseignement du vocabulaire des sources de l'observation et de la vie. Les mêmes craintes existent, par exemple, en Belgique, patrie de Pirenne, où les partisans de la méthode Decroly font de sérieuses réserves au sujet de l'emploi du vocabulaire fondamental.

Dans tous les cantons romands, on a conscience de la grande valeur, essentiellement utilitaire, de l'acquisition d'une orthographe correcte. La grammaire, l'analyse, trop souvent négligée, la conjugaison, les devoirs d'orthographe, au lieu d'être indépendants les uns des autres ou traités comme tels, sont appelés à faire concorder leurs efforts sur chacune des notions essentielles étudiées une à une.

Dans notre canton, l'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire a été évoqué à plusieurs reprises et avec plus d'insistance que les années précédentes. M. Pauli, directeur de l'Ecole normale, a présenté un travail à la Société neuchâteloise des sciences naturelles sur ce sujet : « L'évolution de l'enseignement de l'arithmétique ». Au début de novembre et sous les auspices de l'Université populaire, le même pédagogue, dans un cours sur l'école et la personnalité, a parlé d'une réforme de l'enseignement du français et de l'arithmétique. De plus, lors des conférences officielles de ce printemps, M. Butikofer, directeur des écoles primaires du Locle et le soussigné ont fait une causerie, chacun d'eux dans trois districts, sur l'enseignement de l'arithmétique. La question a été reprise, tout dernièrement, par la conférence de l'enseignement

primaire qui a approuvé la proposition du directeur de l'Ecole normale de rendre l'enseignement de l'arithmétique plus concret, tout spécialement dans le degré inférieur. De son côté, M. Pauli a admis que la soustraction fût enseignée par la méthode de compensation plutôt que par la méthode d'emprunt.

Le Département de l'instruction publique a pris la décision de doter nos classes d'un manuel de solfège pour remplacer le solfège Scala dont l'édition est épuisée. Une commission d'étude a proposé de confier l'élaboration de ce manuel à M. Ch. Landry, instituteur et maître de méthodologie à l'Ecole normale. Lors des dernières conférences officielles, M. Landry a fait un exposé fort intéressant sur l'enseignement du solfège.

Réforme de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire

Le Département de l'instruction publique a admis que l'enseignement secondaire comprendra :

- a) une section prégymnasiale, de 4 ans, après la 5^e année primaire, avec une option littéraire et une option scientifique.
- b) une section moderne de 3 ans, après la 6^e année primaire, avec étude obligatoire de l'anglais ou de l'italien.

La section prégymnasiale conduira à l'obtention des baccalauréats littéraire, scientifique, pédagogique et de la maturité commerciale. Elle préparera aussi à l'entrée dans la section de techniciens des technicums.

La section moderne sera prévue pour l'entrée à la section de diplôme ou à la section d'administration des écoles de commerce. Elle donnera accès aux apprentissages du commerce, de l'administration ou de l'artisanat.

Pour l'une et l'autre section, une fois le plan d'études établi et approuvé, il conviendra de passer à l'étude des programmes en tenant compte à la fois du niveau psychologique des élèves, des nécessités de la préparation aux études et du point de départ fourni par l'école primaire. Il conviendra de consulter les maîtres des diverses disciplines car un programme ne sera valable et respecté que dans la mesure où il aura été admis par le corps enseignant.

L'admission se fera sur la base :

- a) des résultats de l'année scolaire ;
- b) d'épreuves de sélection comportant des épreuves de connaissances et des épreuves d'intelligence.

On cherchera à constituer un dossier pour chaque élève comprenant les indications de la fiche sanitaire, du livret scolaire et du carnet scolaire. L'étude des moyens de réalisation du dossier scolaire devra être entreprise sans retard, en collaboration avec l'école primaire et le service médical.

Il conviendra de déterminer les critères sur lesquels devra reposer la sélection et la proportion des élèves admissibles dans l'une et l'autre sections. On doit admettre d'emblée que les conditions d'admission

devront être sévères. Des mesures spéciales seront envisagées à l'égard de certains élèves qui auront pris, au départ, une mauvaise orientation. L'école a le devoir de s'en préoccuper en leur permettant de changer d'option ou de section.

La question du recrutement et de la formation des maîtres appelés à enseigner à l'école secondaire devra faire l'objet d'une étude approfondie. Les instituteurs qui le désireront pourront se préparer à enseigner dans le degré secondaire.

La réorganisation de l'enseignement secondaire entraînera nécessairement celle de l'enseignement primaire. Aussi, une commission spéciale a été constituée pour étudier ce problème important. Le plan de travail de cette commission dans laquelle siègent plusieurs membres du corps enseignant primaire a déjà été adopté. Il prévoit les points suivants :

1. Détermination précise de la mission de l'école primaire, en particulier pour les trois dernières années de scolarité (école préprofessionnelle).
2. Coordination et différenciation des programmes.
3. Sélection des élèves. C'est de l'importance attribuée à la sélection que paraît dépendre, en grande partie, la possibilité de réorganisation de l'enseignement secondaire.
4. Brevet des futurs maîtres de la section moderne de l'école secondaire ; durée des études, titre d'Etat ou titre universitaire.

Le plan de travail a été soumis à la conférence de l'enseignement primaire qui l'a adopté et au comité central de chacune des deux associations professionnelles du corps enseignant primaire.

Enseignement secondaire

La démission du directeur de l'école secondaire et de l'école supérieure de commerce du Locle, M. Aeschimann, a obligé la commission scolaire de cette ville de lui trouver un successeur. Nous gardons le meilleur souvenir de M. Aeschimann et rendons hommage à sa distinction et à sa conscience professionnelle. Nous formons des vœux chaleureux pour son avenir et souhaitons une cordiale bienvenue au Locle à son remplaçant, M. Studer, maître de sciences aux Verrières et directeur de l'école secondaire de cette localité.

Enseignement professionnel

Le 12 juillet de cette année, lors de la fête scolaire de La Chaux-de-Fonds, M. le conseiller d'Etat Clottu, chef du Département de l'instruction publique, a pris congé, en termes particulièrement chaleureux, de M. Amez-Droz, directeur de l'école supérieure de commerce de la grande métropole horlogère. Au total, comme professeur et comme directeur, M. Amez-Droz a exercé une activité bénie pendant 45 ans. Tout en le félicitant très sincèrement, nous formons des vœux particulièrement cordiaux pour sa retraite et pour son successeur, M. Jeanneret.

Un des événements les plus importants de la vie scolaire neuchâteloise fut le 75^e anniversaire de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel célébré avec enthousiasme, au début de juillet. A cette occasion, une intéressante exposition avait été organisée dans les locaux de l'école. Le but était d'insister sur quelques tendances de l'enseignement commercial actuel qui fait une place importante à la culture générale. La formation professionnelle ne peut être séparée de la culture générale. Dans cette exposition, l'enseignement de toutes les disciplines étaient présentées d'une manière vivante. Les organisateurs ont eu surtout à cœur de présenter visuellement trois branches essentielles de l'enseignement commercial : les mathématiques, l'économie politique et la comptabilité. Jadis, elles étaient enseignées séparément, chacune pour elle-même. Les temps ont changé et l'école s'est adaptée aux exigences de notre époque en liant ces disciplines entre elles. Les professeurs travaillent ensemble, tiennent régulièrement des colloques. L'empirisme dans la conduite des affaires est révolu. L'enseignement des sciences commerciales doit être en rapport étroit avec celui des mathématiques.

Enseignement universitaire

L'automne dernier, au cours d'une cérémonie solennelle, M. Félix Fiala, professeur de mathématiques, a succédé à un recteur de valeur, M. Charly Guyot. Après avoir obtenu la maturité classique, à Genève, M. Fiala continua ses études à l'Ecole polytechnique fédérale. En possession du diplôme d'études supérieures de sciences mathématiques, M. Fiala devint assistant de mathématiques supérieures à l'E.P.F. Docteur ès sciences mathématiques de cet établissement, il débuta dans l'enseignement au Collège moderne de Genève, de 1941 à 1942 et fut nommé professeur à l'Université de Neuchâtel en octobre 1942.

La valeur n'attend pas le nombre des années puisque ce jeune recteur de 45 ans est l'auteur de plusieurs publications qui font autorité dans le domaine des mathématiques supérieures.

M. Fiala s'impose à ses étudiants grâce à ses connaissances étendues, à sa grande distinction et à son rayonnement. Comme son prédécesseur, il a toujours manifesté un grand intérêt pour l'enseignement primaire. Aussi, c'est du fond du cœur, que nous formons nos vœux chaleureux pour l'activité de M. Fiala comme recteur de l'Université de 1957 à 1959.

M. le professeur Ph. Muller a été nommé directeur du Séminaire de français à la Faculté des lettres et des cours de vacances pour une période de deux ans.

L'Université a eu le très grand chagrin de perdre plusieurs anciens professeurs : MM. Louis-Gustave Du Pasquier, Samuel Berthoud, Adrien Jaquierod et Arnold Reymond ainsi que M. Ch. Schneider qui fut privat-docent pour l'hymnologie à la Faculté de théologie.

L'heure de la retraite a sonné pour le Dr Robert Chable, professeur à la Faculté des sciences. Ancien doyen, ancien recteur, M. Chable a occupé une place importante dans la vie universitaire. Le Dr Gustave Richard qui donnait, depuis 1939, avec un remarquable désintéressement, un cours de psychanalyse, au titre de privat-docent, a renoncé à

cet enseignement, pour raisons de santé. A la Faculté des lettres, M. Edmond Privat a fait valoir prématulement, lui aussi pour raisons de santé, ses droits à la retraite. Fort heureusement, il conserve deux heures de cours à la section des sciences commerciales, économiques et sociales. A la Faculté des sciences, M. Ernest Rufener a présenté sa démission de la charge de privat-docent qu'il occupait depuis de nombreuses années.

A ces renseignements sur le corps professoral, ajoutons que le Conseil d'Etat a décerné à M. Paul Humbert, professeur de théologie jusqu'au 15 octobre 1957, le titre bien mérité de professeur honoraire. D'autre part, M. François Clerc, professeur à la Faculté de droit, a été nommé membre d'honneur de la Société suisse de droit pénal et M. Henri Thévenaz représenta le Conseil fédéral devant la cour de justice internationale à La Haye. Enfin, M. le professeur Brunner a été désigné comme président de la Fondation suisse de la Cité universitaire ; MM. Robert Martin-Achard, Adrien Bonjour et Jean-Pierre Blaser ont été installés dans leur chaire alors que M. Jean-Jacques von Allmen le sera prochainement comme professeur de théologie pratique. En outre, deux chargés de cours ont été nommés pour la pédagogie pratique : M. André Perrenoud, disciplines littéraires et M. Herbert Suter, disciplines scientifiques.

L'année dernière, nous écrivions que l'ère des constructions était révolue. Cette affirmation était téméraire. En effet, les progrès considérables de la physique nucléaire obligent l'Institut de physique de l'Université à trouver de nouveaux locaux que le Laboratoire suisse de recherches horlogères ne peut plus mettre à sa disposition du fait de son développement constant. La solution la plus rationnelle est la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'Institut. Les travaux devront commencer incessamment. L'emplacement est définitivement prévu dans le jardin Desor, entre le Gymnase cantonal et l'Université. Comme le nombre des élèves du Gymnase cantonal augmente constamment, une annexe de cet établissement ne pourra pas être construite à l'ouest du bâtiment, pour les raisons indiquées ci-dessus, mais à l'est ou au sud du Laboratoire des recherches horlogères.

BONNY.

Tessin

Dans les chroniques de ces dernières années on a toujours fait allusion au projet de la nouvelle loi générale sur l'enseignement, qui était enfin arrivé devant le Grand Conseil après un travail considérable qui n'avait pas pris moins de quinze ans pour être mené à bonne fin. Et voilà que la loi a été adoptée. Il s'agit maintenant de l'appliquer graduellement, surtout en ce qui concerne la structure des écoles secondaires et supérieures, qui a été bien changée. D'après la réforme de 1942, qui avait réduit de cinq à quatre ans la durée de l'école secondaire (ginnasio), les trois écoles se basant sur celle-ci avaient acquis une durée uniforme

de quatre ans. Maintenant nous voilà retournés à l'ancien régime en ce qui concerne l'école secondaire qui comprend de nouveau cinq ans d'études, le lycée qui sera encore de trois ans et l'école de commerce qui comptera cinq cours annuels après la troisième classe secondaire. Pour l'école normale le changement est bien plus important, car on a ajouté une année et par conséquent le brevet d'instituteur pourra être obtenu seulement à l'âge de vingt ans. Le brevet qui permet de diriger une école primaire supérieure (*scuola maggiore*) pouvait être obtenu jusqu'à présent après quatre années d'enseignement et à la suite d'exams spéciaux. D'après la nouvelle loi, la période d'attente est réduite à trois ans et les exams sont précédés par la fréquentation obligatoire de deux cours préparatoires d'une durée totale de trois mois. La nouvelle loi prévoit aussi la nomination de maîtres spécialement chargés de l'enseignement du français dans les « *scuole maggiori* », où ces « chargés » existaient déjà pour le dessin et pour la gymnastique.

Des autres changements moins importants, on aura l'occasion de parler dans les prochaines chroniques. Maintenant nous voulons signaler quelques autres décisions de notre autorité législative.

Tout d'abord citons la loi qui a réuni en une seule les trois caisses de retraite qui existaient jusqu'ici : celle du corps enseignant, celle des employés et fonctionnaires de l'Etat et celle des agents de la police cantonale.

Ensuite il nous faut rappeler le décret qui a mis à la disposition du département de l'instruction publique une somme de fr. 1 500 000 pour les bâtiments scolaires. Au cours des dix dernières années l'Etat a donc accordé 3 900 000 francs pour agrandir ou moderniser les constructions existantes et pour en bâtir de nouvelles. L'amélioration des conditions extérieures des écoles se poursuit donc sur un rythme tout à fait réconfortant. La subvention cantonale est en rapport avec la situation économique des communes qui, de leur côté, ont fait et font un effort remarquable. Les bâtiments des écoles secondaires de Bellinzona et de Mendrisio sont terminés ; de nouveaux bâtiments d'écoles primaires ont été inaugurés à Bioggio, Bosco Gurin, Brontallo, Comprovasco et Fusio ; les bâtiments de Biasca, Bosco Luganese, Camorino, Caslano, Cassarate, Lamone, Minusio et Sorengo ont été agrandis ; la construction à Solduno (Locarno) d'un bâtiment qui coûtera plus d'un million de francs va être commencée.

Un nouveau crédit extraordinaire a été voté pour la conservation de monuments et quelques importantes restaurations. Après la restauration très coûteuse mais parfaitement réussie du Baptistère de Riva San Vitale, on a terminé celle de l'église de Sant'Ambrogio à Cademario, de l'église paroissiale de Medeglia et de celle de Brione Verzasca ainsi que celle de Santa Maria del Ponte à Brissago, merveilleux exemple de style de la Renaissance. La commission cantonale s'occupe de la continuation des travaux au Castel Grande de Bellinzona, de l'église romane de San Pietro à Biasca et de Santa Maria del Castello à Giornico et prépare des projets pour Carona, Mezzovico, Miglieglia et Muralto. Elle s'occupe aussi du sauvetage de la « *Casa dei Lanfogti* » à Rivera et du « *Palazzo Pollini* » à Mendrisio.

Pour mettre un peu plus à l'aise les classes du « ginnasio » et du lycée à Lugano il a été décidé d'installer l'école technique supérieure (technicum cantonal), qui se trouve aussi dans le « Palazzo degli studi », dans le Château de Trevano, près de Lugano, qui devra être complètement transformé.

Un soin tout particulier a été voué ces dernières années aux écoles ménagères, fréquentées par les jeunes filles entre quatorze et quinze ans. Ces écoles ont eu d'abord une durée de cinq mois, qui rendait possible l'organisation de deux classes dans la même année scolaire et, souvent, dans les mêmes locaux. Peu à peu la durée a été augmentée à neuf mois ; sur un total de 22 écoles il y en a seulement huit qui ont encore la durée réduite.

Le recrutement du personnel des écoles primaires ne présente plus de difficultés grâce au nombre toujours plus grand des jeunes gens et des jeunes filles qui obtiennent le brevet d'instituteur. Cette année il y en a eu 62, mais les élèves de première année à l'école normale cantonale ont été une centaine.

L'effectif des écoles primaires inférieures est maintenant stable ; par contre celui des « scuole maggiori » est augmenté de 200 unités et dans les écoles secondaires on a compté une centaine d'écoliers en plus que l'année précédente.

Le cours d'été de langue et de culture italiennes pour confédérés a été organisé cette année à Locarno du 7 au 26 juillet, sous la direction active et intelligente de M. Manlio Foglia, directeur de l'école normale cantonale ; le cours a été fréquenté avec plaisir et profit par une trentaine d'instituteurs et étudiants. A Locarno et à Muralto ont été bien fréquentés pendant l'automne et l'hiver des cours pour étrangers désireux d'apprendre la langue italienne.

Dans notre chronique de l'an dernier nous avons parlé de la retraite pour limite d'âge de M. Luigi Brentani, qui avait occupé dès 1912 la place d'inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel. Il a été remplacé par M. Francesco Bertola, directeur de l'école des apprentis à Lugano.

Notons encore, pour terminer, le geste généreux de M. Battista Galli de Bioggio qui, pour honorer la mémoire de sa fille Sylva, artiste peintre de talent, morte très jeune, a institué un « prix annuel de dessin » destiné aux étudiants de la dernière classe de l'école normale cantonale.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement secondaire

Le collège de Saint-Maurice, qui a fêté l'an dernier ses 150 ans d'existence, reste un bastion des humanités dans le canton avec ses 586 élèves, ses 50 professeurs, dont 40 chanoines de la Royale Abbaye. S'adaptant aux nécessités modernes, il a inauguré l'an dernier une section latin-sciences et a délivré pour la première fois la maturité commerciale.

Le collège de Sion se construit une nouvelle salle de gymnastique et une aula de 500 places. Il compte près de 400 élèves et Brigue 360. Dans les trois collèges cantonaux, la section classique reste prédominante, groupant le 58 % des élèves, proportion qui monte à 62 % à Saint-Maurice.

Enseignement primaire

A l'Ecole normale bilingue des instituteurs, les normaliens ont largement dépassé la centaine. Une trentaine d'entre eux doivent loger à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf à cause du manque de place. Un projet de construction d'une nouvelle Ecole normale est en voie de réalisation.

Des écoles secondaires régionales s'ouvrent un peu partout, trouvant à pied d'œuvre un personnel enseignant paré de diplômes universitaires. Ainsi l'école secondaire régionale de Sion groupant les ressortissants de 16 communes, comprenait pour la présente année 7 classes et 154 élèves. Trois nouvelles écoles secondaires régionales se sont ouvertes cette année ; d'autres sont à la veille de l'être. L'Etat laisse à chaque commune le soin de s'organiser dans ce domaine selon ses besoins et ses moyens.

Parler de pénurie de personnel à l'Ecole primaire devient un lieu commun tellement cette pénurie est connue et générale. Malgré 66 diplômes d'enseignement délivrés en fin d'Ecole normale, le Département s'est trouvé à l'ouverture de l'année scolaire dans une situation extrêmement précaire. Cette situation a des causes multiples : scolarité à durée réduite, difficulté pour le maître de trouver du travail pour les vacances, rémunération inférieure à celle des autres cantons où les postes sont à l'année. Le danger de départ vers les autres cantons est particulièrement grand dans le Haut-Valais. La nécessité est donc urgente d'augmenter la scolarité. L'Etat s'y emploie par voie de persuasion, la durée de la scolarité étant du domaine des communes. Une révision de la loi scolaire valaisanne risquerait d'être vouée à l'échec actuellement. C'est pourquoi il faut d'abord préparer le terrain et provoquer entre communes une sage émulation. Les villages qui ont gardé l'ancien régime de six mois de classe par an sont aujourd'hui une petite minorité. Cette année, 27 nouvelles communes ont prolongé la scolarité. Mais ces prolongations ne sont qu'une étape transitoire, car l'instituteur qui a difficulté à trouver du travail pour cinq mois de vacances en aura tout autant à en trouver pour 4 ou pour 3 mois. L'idéal, le but final à atteindre est donc l'enseignement à l'année. D'autre part, malgré la pénurie du personnel enseignant, 20 classes nouvelles ont été ouvertes en 1957, la population valaisanne s'augmentant de 1500 âmes environ chaque année.

La réforme des programmes suit également son cours. L'an dernier une commission avait élaboré un nouveau plan d'études. Celui-ci fut expérimenté en cours d'année scolaire par plus de cent maîtres et maîtresses. Chacun présentera un rapport ; la commission dépouillera cette abondante documentation et verra à en tirer le meilleur parti.

Cours complémentaires

Le Valais a centralisé depuis deux ans tout l'enseignement « complémentaire » destiné aux jeunes montagnards sans contrat d'apprentissage. Cette centralisation en quelques chefs-lieux de districts a confirmé ses heureux effets. Sierre, Sion, Riddes, Martigny, Sembrancher et Monthey voient affluer chaque hiver des centaines de jeunes gens pour une période de trois semaines par an. Les directeurs des cours se réunissent souvent pour mettre au point un programme commun mieux adapté, découvrir les lacunes existantes et tâcher de les éliminer. Les jeunes gens sont satisfaits et ne se considèrent plus comme des éléments dédaignés de la société.

La situation géographique du Haut-Valais est moins favorable à une centralisation des cours complémentaires. Cependant des groupements heureux ont été faits à Mörel et à Conches.

Cours de perfectionnement

Le Cours normal suisse d'Olten a été suivi par 20 maîtres et maîtresses du Valais. Mais près de 300 membres du corps enseignant ont suivi le cours cantonal de perfectionnement pour lequel il est fait appel en partie à des spécialistes des autres cantons.

En outre 40 instituteurs et institutrices ont suivi durant l'été un cours d'une semaine organisé par la société suisse des maîtres de gymnastique. Ce chiffre encore jamais atteint fait honneur au personnel enseignant des dernières décennies.

Écoles spéciales

Une mention particulière doit être faite de l'Institut cantonal du Bouveret qui s'occupe des enfants arriérés ou déficients. La maison, agrandie et modernisée selon les dernières prescriptions de l'hygiène, compte maintenant 188 élèves. Sur ce nombre 35 sont sourds ou demi-sourds, 5 présentent des troubles de langage, les autres sont des enfants arriérés. L'Institut compte 14 classes, dont 2 classes ménagères bilingues pour les jeunes filles de 14-15 ans sortant de l'établissement.

Formation professionnelle

Le service d'orientation professionnelle a organisé cette année 9 cours d'orientation groupant quelque 300 jeunes gens. Ces stages de trois semaines où les participants découvrent les métiers et leur valeur humaine, où ils sont eux-mêmes observés par des spécialistes et contrôlés par un examen psycho-technique approfondi, offrent à l'heure actuelle le maximum de garanties et constituent une excellente préparation à l'apprentissage. Des bureaux d'orientation fonctionnent à Brigue et à Sion pour les jeunes gens qui n'ont pas eu la faculté de suivre les cours.

Durant l'année, 450 apprentis ont été astreints à dix jours consécutifs de dessin technique. Ces dix jours sont obligatoires pour tous les apprentis, sauf pour ceux de l'alimentation.

603 apprentis sur 636 candidats présentés aux examens ont obtenu le certificat de capacité. D'autre part, 32 ont obtenu la maîtrise fédérale, dont 3 la maîtrise fédérale de comptable, réputée la plus difficile.

140 apprentis ont bénéficié d'une bourse d'apprentissage et 18 d'un prêt d'honneur, sans dispenser le candidat de tout effort ni charger démesurément l'Etat. La pauvreté ne doit plus être un obstacle à la formation professionnelle des jeunes.

A un échelon supérieur, des prêts d'honneur ont permis à 26 jeunes Valaisans de fréquenter le technicum dans d'autres cantons, après une sélection sévère qui a duré plusieurs journées. D'autres prêts d'honneur ont été accordés à 15 étudiants ingénieurs, chimistes et physiciens. Cet effort du Valais pour faciliter l'accès de ses ressortissants aux études techniques supérieures et se préparer des cadres pour l'avenir est tout à fait remarquable et fait grand honneur aux promoteurs de cette initiative.

Alors que pour l'ensemble de la Suisse le nombre des apprentis a augmenté depuis 20 ans de 50 %, cette augmentation est pour le Valais de 418 %. C'est assez dire que la vallée du Rhône est en pleine évolution. Les cantons suisses où cette augmentation est la plus forte suivent de loin : Grisons (126 %), Fribourg (62 %), Zurich (38 %).

On comprend dès lors l'urgence d'une réforme de base et la création d'une Ecole des métiers pour les 2585 apprentis inscrits aux cours professionnels cette année. Les services compétents ont présenté au Grand Conseil un projet détaillé de réforme qui a été adopté et attend l'approbation du peuple.

Université populaire

Un autre fait réjouissant est le succès de l'Université populaire valaisanne, due à l'initiative privée, mais encouragée par l'Etat et les communes. Six petites villes de la plaine ont désormais leurs cours : Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Littérature française, philosophie, psychologie, droit, histoire, histoire de l'art, littérature allemande, physique : tels sont les huit cours donnés en Valais par des professeurs de Sion et de Saint-Maurice, par des maîtres du barreau valaisan et par des professeurs d'université de Genève et de Fribourg. Au total près de 3000 auditeurs se sont inscrits à l'Université populaire ; Sion vient largement en tête avec 1200 participants.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Il nous aurait été agréable, après en avoir parlé dans plusieurs chroniques précédentes, de passer sous silence la question de la pénurie du personnel enseignant. Si nous y revenons, c'est pour constater qu'une notable amélioration s'est produite dans le recrutement du personnel féminin, et que le nombre des institutrices est maintenant suffisant.

En revanche, il nous manque encore un certain nombre d'instituteurs, conséquence du départ pour les collèges et dans l'enseignement professionnel d'une trentaine de maîtres de classes primaires supérieures, ce qui nous a obligé au recrutement de deux volées de candidats qui préparent en ce moment les examens littéraires en vue de l'obtention du diplôme. En novembre 1957, le Département a délivré cinq brevets pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Un certain nombre d'autorités communales se sont émues à la pensée que plusieurs postes de campagne ne pouvaient être repourvus qu'au moyen de remplaçants temporaires. Il est de fait que quelques classes éloignées des centres n'attirent que rarement les candidats, et que la continuité de l'enseignement est loin d'y trouver son compte. Les préoccupations de ces communes ont été concrétisées dans une motion au Grand Conseil par M. le député Jaunin, motion qui demandait au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour retenir les instituteurs à la campagne. Une commission extraparlementaire, puis une commission parlementaire ont examiné ce problème sous toutes ses faces, et elles ont pu se rendre compte des très réelles difficultés qu'il comporte. Le Grand Conseil aura prochainement l'occasion de se déterminer à ce sujet.

La commission consultative de l'enseignement primaire a pris connaissance d'un rapport très complet rédigé par M. Cavin, professeur à l'Ecole normale, sur le dépouillement de l'enquête faite l'an dernier au sujet de l'enseignement primaire. Les nombreux questionnaires que nous avons diffusés dans le canton nous ont apporté la preuve que notre peuple tient à son école primaire, qu'il a confiance en elle et qu'il est généralement satisfait de la répartition des matières du programme et des méthodes en usage.

Les conférences de district réunies en mai ont porté leur accent sur l'enseignement du français, cela en relation avec la mise au point du plan d'études à l'essai depuis cinq ans. Les rapports émanant de ces conférences ne contiennent que peu de propositions tendant à modifier le plan d'études ; en revanche, ils s'accordent à demander qu'on augmente d'une heure le temps consacré à l'apprentissage de la langue maternelle.

Les conférences de cercle ont été remplacées par des cours d'initiation à l'emploi du matériel scientifique récemment introduit dans nos classes, cela en collaboration avec la Société vaudoise de travail manuel. D'autre part, M. Jean Apothéloz, auteur du nouveau guide pour l'enseignement du dessin, a terminé les cours d'introduction de son ouvrage auprès du personnel enseignant.

Une commission composée de deux inspecteurs scolaires et d'une dizaine de membres du personnel enseignant désignés par la SPV a été chargée de dépouiller les rapports des conférences de district en 1957 et de faire des propositions touchant la révision partielle du plan d'études, partie arithmétique et comptabilité. Quelques aménagements ont été apportés aux textes existants, notamment dans les programmes des dernières années de la scolarité.

Il n'y a pas eu de mutation cette année dans le corps inspectoral, ni dans les rangs des directeurs d'écoles.

Nos classes reçoivent assez souvent la visite de délégations étrangères, qui furent particulièrement nombreuses cette année. Une quinzaine de représentants de l'école française de la région de Besançon, inspecteur d'académie en tête, nous ont fait l'honneur de passer deux journées dans notre canton pour y visiter nos classes et s'enquérir de nos méthodes et de nos conceptions pédagogiques. Ces deux journées furent pour les inspecteurs et directeurs d'écoles vaudois l'occasion de contacts amicaux et fructueux dont notre école et l'école française tireront certainement un grand profit.

Plusieurs édifices scolaires nouveaux ont été inaugurés en 1958 ; ils sont situés dans les communes suivantes : Le Brassus, Le Sépey, La Comballaz, Neyruz, Ecublens, Bussigny, Prilly, Yverdon, Nyon et Morges. En outre, un grand nombre de bâtiments plus anciens ont subi des rénovations importantes, qu'il s'agisse des locaux scolaires ou des appartements réservés au personnel enseignant.

Notre canton a fêté cette année le 25^e anniversaire de l'introduction de la radio à l'école. Diverses manifestations ont eu lieu au début de novembre, au nombre desquelles plusieurs émissions-concours, ainsi qu'une séance commémorative tenue au théâtre de Lausanne ; les auditeurs y ont eu le privilège d'écouter un remarquable concert donné par l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Ernest Ansermet.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la radio scolaire n'entend pas se substituer au maître. Les leçons qu'elle propose à raison d'une demi-heure par semaine sont nettement supplétives ; elles n'ont pour unique prétention que de faire entendre des exposés sur des sujets pris en dehors des programmes scolaires, et avec des moyens auditifs que les classes ne possèdent pas.

Ces leçons doivent être soigneusement préparées, sinon elles ne seraient qu'un prétexte à perdre un temps précieux ; de plus, les maîtres doivent renoncer à écouter une émission dont le titre et les commentaires parus dans les Feuilles de documentation leur indiquent qu'elle ne convient pas à leur auditoire.

Les moyens audio-visuels, comme on les appelle maintenant, peuvent être de merveilleux auxiliaires du maître, à la condition toutefois que leur emploi soit judicieusement dosé et qu'on ne leur prête pas un pouvoir magique qu'on dénierait à d'autres formes d'enseignement. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, il s'agit avant tout d'équilibre et de bon sens, et d'appliquer de façon éclairée le conseil de la sagesse antique : « Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon. »

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

Pour l'ensemble des établissements secondaires vaudois, les effectifs ont passé de 8061 élèves en 1956 à 8692 en 1957. L'augmentation, pour une année, est donc de 631 élèves (7,8 %), dont 515 pour le cycle inférieur (10-16 ans) et 116 pour le supérieur.

De 1947 à 1957, le nombre des élèves de l'enseignement secondaire vaudois a augmenté de 54,3 %. Si l'on ne tient compte que de l'enseigne-

ment secondaire inférieur, qui reçoit les élèves soumis à l'obligation scolaire, l'accroissement est de 61 % par rapport à 1947. Or pendant cette même période de 10 ans, la population scolaire totale, primaire et secondaire, a crû de 36,3 %.

Ces données statistiques indiquent que la marée montante des années de forte natalité a atteint en 1957 le cycle supérieur, dont les effectifs étaient restés jusqu'ici stationnaires. Fait plus important, elles montrent que la croissance de l'enseignement secondaire n'est due que partiellement à des causes démographiques. Les facteurs économiques et sociaux et la technicité croissante des activités professionnelles jouent dans le même sens et accentuent les effets sur le recrutement de nos écoles de la forte natalité des années de guerre et après-guerre. Les problèmes que pose cet afflux d'élèves ne sont pas seulement d'ordre financier et matériel. C'est la fonction même de l'enseignement secondaire qui s'en trouve modifiée. Resté pendant des siècles, à Lausanne du moins, fidèle à sa mission historique d'école préparatoire aux études supérieures, le « Collège » se transforme en école de formation générale, ce que sont, depuis longtemps déjà, les 18 collèges communaux dits « de province ». Attribuer cette transformation à la réforme de structure que subit l'enseignement secondaire depuis 1956, ce serait prendre l'effet pour la cause. La nouvelle organisation des études secondaires a été précisément mise sur pied pour permettre aux collèges de s'adapter à des conditions sociales et pédagogiques fort différentes de celles d'autrefois et d'accomplir les tâches que lui imposent les besoins de l'économie et de la technique.

L'augmentation des effectifs entraîne inévitablement celle du personnel enseignant, dont le nombre a passé de 576 à 614. La pénurie des maîtres qualifiés, signalée dans les chroniques antérieures, s'aggrave pour les mathématiques et les sciences naturelles. Au moment où, de tous côtés, on insiste sur la nécessité vitale pour la Suisse de former en beaucoup plus grand nombre des biologistes, des physiciens, des chimistes, des ingénieurs et techniciens de toutes spécialités, on éprouve les plus grandes difficultés à trouver du personnel pour les disciplines mathématiques et scientifiques dans les écoles secondaires. Or c'est dans les collèges, dans les gymnases, que, sous l'influence de maîtres compétents, s'éveillent les vocations scientifiques... Quant à la vocation pédagogique, il est permis de douter de son existence propre, tellement ses éclipses coïncident avec les périodes de prospérité économique.

Aux soucis causés par le recrutement du personnel enseignant s'ajoutent ceux du manque de locaux. Ce problème trouvera une solution partielle durable en 1960, lorsque sera achevée la construction du nouveau Collège secondaire de Béthusy pour lequel le Grand Conseil a voté en août 1957 un crédit de fr. 8 583 300.— et dont les travaux ont commencé. Un concours pour la construction d'un collège de 43 salles de classe ordinaires sur la propriété de Mon-Abri, à l'Elysée, a abouti à la désignation de l'architecte chargé d'étudier le projet. Avec ces deux nouveaux collèges et celui du Belvédère, l'enseignement secondaire à Lausanne sera pourvu de 125 classes modernes avec toutes les salles spéciales qui actuellement font cruellement défaut.

Les mêmes problèmes de personnel enseignant et de locaux se posent

aussi aux 18 collèges communaux qui doivent faire face à des accroisements d'effectifs parfois considérables.

La fin de l'année scolaire 1957-58, en mars dernier, était la première échéance de la nouvelle organisation de l'enseignement secondaire. Parvenus au terme du cycle d'orientation, les élèves admis en 1956 ont dû opter entre les deux divisions latine et moderne. Pour chacun des élèves, un conseil d'orientation, fondé sur les observations des maîtres et sur le résultat de tests d'intelligence, a été donné aux parents, qui, pour la plupart, s'y sont conformés.

Dans l'énorme effort de renouvellement des programmes et des méthodes qui s'accomplit depuis plusieurs années, les indispensables instruments de travail que sont les manuels ne sont pas oubliés. Une nouvelle collection, pour l'histoire, a été créée et deux des trois manuels qu'elle comprend ont paru en 1957 : « l'Histoire générale du XIV^e au XVIII^e siècle », de M. Ernest Giddey et « l'Histoire générale de 1789 à nos jours », de M. Georges-André Chevallaz, ouvrages qui, par la place importante qu'ils accordent aux faits de civilisation et à l'histoire sociale et économique, répondent bien à la conception qu'on se fait aujourd'hui de l'enseignement historique. D'autres manuels sont en préparation pour le français et pour la géométrie et sont soumis à des essais sous la forme de brochures multicopiées.

L'expérience des examens d'admission uniformes dans tout le canton s'est poursuivie en 1957, de même que celle des épreuves d'aptitudes intellectuelles. Seul l'avenir montrera dans quelle mesure ces tests psychopédagogiques appliqués à des enfants dès l'âge de 10 ans permettent d'établir un pronostic et un conseil d'orientation.

Si de nouveau, cette année, ce sont les collèges qui fournissent la matière de cette chronique, la cause en est que, dans son application, le plan de réforme en est encore au cycle inférieur. Cela ne signifie pas que les établissements du cycle supérieur n'aient pas leurs problèmes. Mais l'enseignement s'y poursuit selon les programmes de ce qu'il est convenu d'appeler « l'ancien régime ». De plus, pour l'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole normale, leur fonction spéciale les tient à l'écart du mouvement de réforme.

M. MONNIER.

Enseignement supérieur

Le nombre des étudiants de notre université continue d'augmenter : semestre d'hiver 1955-56, 1959 étudiants réguliers et 107 auditeurs ; semestre d'hiver 1956-57, 2083 étudiants réguliers et 125 auditeurs ; semestre d'hiver 1957-58, 2130 étudiants réguliers et 144 auditeurs. Cette augmentation d'effectifs a contribué, sans doute, au succès du Foyer universitaire, mais aggrave aussi les soucis de ceux qui président à ses destinées. C'est à cette utile institution que je consacrerai ma dernière chronique de l'enseignement supérieur.

Il y a longtemps qu'il en était question : divers projets avaient été étudiés et abandonnés ; on en avait abondamment discuté dans les séances du Sénat universitaire. Mais c'est seulement le 31 octobre 1955 que le Foyer universitaire de Lausanne a, enfin, ouvert ses portes, dans un bâtiment prédestiné : l'ancien hôtel du Guillaume Tell, où

diverses sociétés d'étudiants ont, au cours des décennies, tenu leurs séances régulières.

Si ce n'eût été qu'un restaurant ordinaire (les étudiants de l'E.P.U.L. ont d'ailleurs leur restaurant dans le même bâtiment que leurs salles de cours et leurs laboratoires, à Beauregard), ses organisateurs seraient à l'abri du souci. Le nombre des repas servis, 170 000 en 1957, soit, en moyenne, 550 par jour, le restaurant étant fermé le dimanche et quelques jours chaque année, en aurait fait une brillante affaire. Mais, justement, le foyer universitaire n'est pas une affaire : c'est un service ; la maison des étudiants. Cela se remarque au restaurant déjà : jamais la porte n'en est fermée, même aux heures de plus forte affluence ; jamais on n'y suspend, comme à la porte des hôtels en haute saison, un écriteau portant ce mot décourageant : complet. Une longue queue d'étudiants attend, avec bonne humeur, son tour d'accéder au comptoir. On mange rapidement pour faire place à d'autres ; il y a d'ailleurs d'autres locaux où l'on peut lire un journal ou causer en sirotant son café noir. Décidément, ce n'est pas un restaurant comme les autres ! c'est un centre de vie étudiante.

Le Foyer universitaire est, en effet, rapidement devenu le centre de la vie sociale de nos étudiants entre leurs heures de cours. C'est là qu'ils se rencontrent pour ces discussions, aussi essentielles peut-être que les cours ; c'est là qu'ils lisent les journaux ou jouent un moment aux cartes, aux échecs, au ping-pong ; c'est là qu'ils écoutent disques ou T.S.F. ou qu'ils regardent l'écran de télévision... Dans une salle tranquille, les étudiants qui habitent trop loin ou ne jouissent pas d'une chambre confortable peuvent travailler dans d'excellentes conditions. Les organes de l'Association générale des étudiants ont leur siège dans l'immeuble. Sa grande salle est fréquemment utilisée comme lieu de réunions ou de conférences. Quand une discussion s'est engagée, à la suite d'un cours ou d'un séminaire, professeurs et étudiants s'en viennent la poursuivre dans un des locaux du Foyer. C'est là encore que certaines Facultés remettent aux nouveaux étudiants leur carte d'immatriculation. Notons, enfin, qu'une douzaine d'étudiants y ont leur chambre, symbole et, espérons-le, promesse de ce que sera un jour la cité universitaire de Lausanne. Bref, on se demande aujourd'hui comment on a pu se passer si longtemps, dans notre ville, d'un tel Foyer !

De nombreux dons ont permis la réalisation de ce service à la jeunesse universitaire : dons importants ou modestes ; on voudrait mentionner les plus modestes, les cinq francs donnés par la commune de Jouxtens ou les dix francs de celle de Sarzens. Mais il faut se borner aux subventions et aux dons les plus importants : aux 100 000 fr. de la Fondation Michel Tossizza (Fondation suisse) ; aux 100 000 fr. de la section lausannoise du Rotary club ; aux 100 000 fr. de l'Université de Lausanne (Fonds universitaire) ; à la subvention de l'Etat de Vaud (Fr. 150 000) ; à celle de la ville de Lausanne (Fr. 75 000). Certaines grandes communes du canton et les communes voisines de Lausanne (Prilly, Pully, Renens) ont versé des subventions de plusieurs milliers de francs et, comme nous l'avons vu, les plus petites communes ont versé leur obole. De même les entreprises industrielles et commerciales du canton et quelques particuliers, selon leurs moyens : Nestlé Alimentana S.A., 25 000 fr. ;

la S.I. César Roux-Saint-Martin, 15 000 fr., la Société anonyme des câbleries et tréfileries de Cossonay et le Crédit foncier vaudois, chacun, 10 000 fr. ; et ainsi de suite, pour un total de Fr. 432 000.

Ainsi doté, le Foyer universitaire de Lausanne est la propriété d'une Fondation reconnue d'intérêt public. Toutes les dépenses du premier établissement sont payées et l'entreprise n'a aucune dette. Elle n'a donc pas d'autre problème à résoudre que celui de tourner, année après année, tout en assurant l'amortissement de l'immeuble et du matériel et, si possible, en développant l'institution.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême ; il est actuellement présidé par M. le professeur Marcel Bridel. Un comité de direction est chargé de l'administration générale. Il comprend : le président du Conseil de fondation, le président du Comité de patronage des étudiants, un professeur désigné par la Commission universitaire, un ou deux représentants du Rotary club de Lausanne, un représentant du Département social romand, un représentant de l'Association générale des étudiants et le président du *turnus* des sociétés d'étudiants.

L'exploitation du restaurant et de la pension est confiée au D.S.R. Comme tous les établissements gérés par ce département, le restaurant du Foyer universitaire est un restaurant sans alcool. Le règlement, les tarifs et les principes généraux de l'administration sont arrêtés par le comité de direction, sur propositions du D.S.R.

Les bénéfices éventuels de l'exploitation appartiennent à la fondation, les déficits sont à sa charge. Le premier exercice a accusé un déficit d'environ 12 000 fr., le second s'est soldé sans bénéfice ni perte appréciables. Mais la Fondation bénéficie, pour cinq ans (jusqu'à fin 1959), d'une garantie d'exploitation de 25 000 fr. (5000 fr. par an) assurée par le Département de l'Instruction publique. Ensuite elle devra tourner par ses propres ressources. Or il faut envisager des amortissements toujours plus substantiels de l'immeuble et du mobilier ; il faut songer à agrandir les cuisines, exiguës, dans lesquelles le personnel accomplit le tour de force de préparer parfois près de 900 repas par jour ! Et on rêve d'autres développements ! C'est pour répondre à ces soucis que la Société des amis du Foyer universitaire de Lausanne a été fondée, le 24 mai 1955. Elle a pour but d'intéresser ses membres à la vie du foyer et de contribuer, par leurs cotisations, à l'entretien de l'immeuble et à l'exploitation du restaurant et de la pension. Ce comité est actuellement présidé par M. Charles Veillon, négociant à Lausanne.

Voilà longtemps que les étudiants de Paris jouissent de maisons (maison française, maison belge, maison suisse, etc.) à la Cité universitaire de Paris ; Genève va construire sa cité universitaire. Plus modeste, Lausanne offre, pour le moment, à ses étudiants une maison dans laquelle ils trouvent des repas abondants à un prix raisonnable, où ils peuvent se réunir entre les heures de cours, travailler, lire ou écouter des disques. Il convient de remercier ceux qui se sont appliqués et ont réussi à créer ce foyer de vie étudiante ; ainsi que tous ceux qui, par leurs dons et leurs subventions, ont permis de répondre à ce besoin. Il convient surtout de lui souhaiter un heureux développement, de telle façon qu'il réponde toujours plus complètement aux buts que lui ont assignés ses fondateurs.

LOUIS MEYLAN.